BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2014-2015

Québec

Rapport annuel de gestion 2014-2015

Québec

Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel de gestion.

Bibliothèque et Archives nationales Québec

Montréal, le 31 juillet 2015

Madame Hélène David
Ministre de la Culture et des Communications
225, rue Grande-Allée Est, 1er étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

C'est avec grand plaisir que je vous transmets le rapport annuel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exercice financier 2014-2015.

Ce document comprend les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015. Ce rapport annuel a été produit conformément aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente-directrice générale,

Christiane Barbe

Table des matières

6 Message de la présidente-directrice générale
9 Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents
10 BAnQ en bref
10 Notre mission
10 Nos valeurs
10 Notre vision
10 Nos publics
11 Le Bureau de direction au 31 mars 2015
12 La Fondation de BAnQ
13 L'association Les Amis de BAnQ
14 Faits saillants
21 Résultats liés au Plan stratégique 2013-2016
22 Enjeu 1 : La démocratisation de l'accès à la culture et au savoir
23 Enjeu 2 : L'adaptation à l'ère numérique
25 Enjeu 3 : L'engagement citoyen
27 Enjeu 4 : Le partage des expertises
29 Enjeu 5 : La consolidation des fondements institutionnels
31 Exigences législatives et gouvernementales
31 Déclaration de services aux citoyens
31 Utilisation des ressources
32 Bonis au rendement
32 Mesures de réduction des dépenses
32 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services
33 Allégement réglementaire et administratif
33 Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général pour l'exercice 2013-2014
33 Codes d'éthique
34 Politique de financement des services publics
35 Développement durable
43 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration
43 Gouvernance des sociétés d'État
43 Conseil d'administration
44 Comités rattachés au conseil d'administration
45 Comités institutionnels
48 Accès à l'information et protection des renseignements personnels
49 BAnQ en chiffres
55 États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2015

Annexes

79 1. Déclaration de services aux citoyens
81 2. Codes d'éthique

Table des tableaux et graphiques

23 A : Répartition des documents patrimoniaux numérisés en ligne par catégories documentaires au 31 mars 2015
23 B : Répartition des documents patrimoniaux nés numériques en ligne par catégories documentaires au 31 mars 2015
23 C : Documents patrimoniaux mis en ligne en 2013-2014 et en 2014-2015
25 D : Fréquentation de BAnQ de 2009-2010 à 2014-2015
27 E : Emprunts de documents adaptés par catégories documentaires en 2013-2014 et en 2014-2015
27 F : Répartition des emprunts de documents adaptés par catégories documentaires pour l'exercice 2014-2015
31 G : Commentaires et plaintes des usagers
31 H : Objets des plaintes pour l'exercice 2014-2015
31 I : Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'exercice 2014-2015
31 J : Nombre de projets en ressources informationnelles pour l'exercice 2014-2015
31 K : Liste et état d'avancement des projets en ressources informationnelles au 31 mars 2015
32 L : Effectif en poste au 31 mars (en nombre d'employés)
32 M : Effectif utilisé au 31 mars (en équivalent temps complet)
32 N : Taux de roulement du personnel permanent
32 O : Évolution des dépenses de formation
32 P : Contrats de services comportant une dépense de 25 000 $ et plus conclus entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2015
33 Q : Répartition de l'effectif pour la période du 1er janvier au 31 mars 2015
34 R : Politique de financement des services publics au 31 mars 2015

Activités, collections et fonds

50 1. Usagers inscrits
50 2. Utilisation des ressources documentaires
50 3. Demandes de référence
51 4. Expositions et activités culturelles
51 5. Acquisitions
52 6. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales pour l'exercice 2014-2015 (nombre de documents)
52 7. Traitement documentaire et archivistique pour l'exercice 2014-2015
52 8. État des collections au 31 mars
52 9. Numérisation des collections patrimoniales et archivistiques
53 10. Programme de catalogage avant publication (CIP)
53 11. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
53 12. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
53 13. Approbation de calendriers de conservation

Un virage citoyen

C'est avec fierté et honneur que je signe ce premier rapport annuel de gestion au terme de l'exercice 2014-2015. Je tiens à souligner d'entrée de jeu l'engagement et la qualité du travail des équipes qui constituent BAnQ, formées d'employés compétents, professionnels et passionnés qui ont à cœur les missions de l'institution.

Avant de faire le bilan de l'année, je me permettrai de saluer l'œuvre de mon prédécesseur, Guy Berthiaume, qui a terminé en juin 2014 un mandat de cinq fructueuses années à la barre de BAnQ. Son mandat a sans contredit été marqué par les liens qu'il a tissés avec de nombreux partenaires pour démocratiser davantage la culture et le savoir ainsi que par la bonification de l'offre de services aux nouveaux arrivants. C'est sous sa gouverne que l'Heure du conte TD en huit langues a vu le jour et que l'association Les Amis de BAnQ a mis sur pied des ateliers gratuits de conversation française. La série et la publication *Histoires d'immigrations* ont, quant à elles, permis de faire connaître et apprécier la contribution de 14 communautés culturelles à l'histoire, à la culture et au tissu social du Québec.

Lancée en septembre dernier, tout juste quelques semaines après mon arrivée à la tête de BAnQ, l'année thématique Territoires a été une année de transition pour notre institution, une année résolument tournée vers l'optimisation de nos ressources et de nos façons de faire. En raison du contexte de resserrement budgétaire que nous connaissons, et pour répondre aux impératifs gouvernementaux clairs à cet égard, nous avons lancé à l'automne 2014 une démarche officielle visant l'optimisation de notre fonctionnement. Cette démarche, qui se déploiera sur plusieurs années, s'est amorcée par un exercice de consultation mené auprès de l'ensemble des employés de BAnQ. Ces derniers ont été nombreux à répondre à l'invitation en nous faisant part de leurs propositions, ce dont je les remercie grandement. Les moyens qui découlent de ces propositions ont été annoncés officiellement au personnel en fin d'année et seront mis en œuvre au cours de l'année 2015-2016. Nul doute que ceux-ci sauront favoriser une meilleure synergie entre les équipes et nous permettre ainsi de préserver l'accès démocratique à la culture et à la connaissance qui est au cœur de notre mission.

Parallèlement à cet exercice, les préparatifs du 10e anniversaire de la Grande Bibliothèque, en avril 2015, et du 10e anniversaire de la fusion entre la Bibliothèque nationale et les Archives nationales, en janvier 2016, nous ont incités à faire le bilan de nos réalisations et à déterminer à quels enjeux notre institution fera face au cours des prochaines années. En complément de notre démarche d'optimisation, et pour donner une orientation à celle-ci, la nécessité d'un virage s'est imposée à nous. Il faut certes que BAnQ revoie ses façons de faire, mais il faut également nous assurer qu'elle continue de se développer et qu'elle demeure un milieu performant et d'avant-garde. Par-delà les missions patrimoniales qui sont les nôtres, par-delà notre rôle de bibliothèque publique et par-delà les activités de médiation culturelle que nous offrons à nos usagers, il nous fallait choisir un point de ralliement capable de nous obliger à *devenir plus* que l'addition de nos mandats, aussi essentiels soient-ils à la mise en œuvre de nos missions fondamentales, pour tendre vers une institution d'une nouvelle génération. C'est dans cette optique que nous avons pris un virage que je qualifierais de *citoyen*, fondé sur la volonté de toujours mieux servir la population québécoise et de repenser notre offre, nos priorités et nos actions en conséquence. BAnQ deviendra une véritable plateforme d'apprentissage social et de rencontre, entre le travail et le domicile, et offrira une myriade de façons d'accéder à la connaissance, au patrimoine et à la culture.

Pour se déployer pleinement, notre virage citoyen nous invite à accélérer le développement numérique entamé par l'institution il y a déjà plusieurs années. *Rendre visible l'invisible*, en faisant littéralement apparaître les collections numériques en dehors de nos édifices : voilà l'une des orientations qui gouverneront nos actions au cours des années à venir. Grâce au financement qui découle du Plan culturel numérique du Québec, dévoilé en septembre 2014 par la ministre de la Culture et des Communications, Mme Hélène David, BAnQ peut et pourra diffuser de plus en plus de documents numérisés sur son portail Web : des livres, des partitions, des cartes géographiques, des revues et journaux, des chansons, des films, des photos et des registres. L'aide financière que nous avons reçue en 2014-2015 nous a permis d'acquérir de nouveaux équipements informatiques et d'accroître la cadence de numérisation de nos fonds d'archives et de nos collections patrimoniales. Près de 1,5 million de pages sont ainsi en train de s'ajouter aux 13 millions déjà en ligne, ce qui nous permettra d'occuper davantage l'espace francophone et de rendre accessibles à tous notre mémoire, notre savoir et notre culture.

S'il faut enrichir nos contenus numériques, il nous faut aussi repenser l'organisation de ces contenus et leur accès par le plus grand nombre, et ce, même si les visites virtuelles sont en croissance. Mentionnons ici que nous avons atteint un nombre record de visites sur notre portail Web cette année. Nous avons commencé les travaux d'une nouvelle plateforme répondant à l'appellation *BAnQ numérique*, qui rassemblera en un seul lieu virtuel, à une seule adresse, toutes les ressources numériques du portail de BAnQ, autant les documents numérisés que les populaires livres numériques et nos nombreuses bases de données. Actuellement dispersées dans plusieurs sections et accessibles via des outils différents, ces ressources seront réunies dans une structure simple, tournée vers nos usagers et les utilisateurs de tous âges, vers nos partenaires, vers les communautés de professionnels ainsi que vers d'autres plateformes de diffusion.

Nous avons fait et nous continuerons de faire beaucoup d'efforts pour accélérer la réalisation du volet numérique de notre virage citoyen, afin que la population ait accès au plus grand volume d'information possible, mais nous voulons tout autant maintenir et bonifier nos lieux physiques. Ceux-ci sont importants, car ils nous permettent de rester en contact avec nos usagers et de mieux comprendre leurs besoins. Après 27 millions de visites à la Grande Bibliothèque en 10 ans, il nous fallait rafraîchir nos installations, en repensant tout particulièrement le rez-de-chaussée de l'édifice. Guidés par le concept de « troisième lieu », nous avons rendu cet endroit plus convivial et plus lumineux, espérant que nos usagers aient envie d'y revenir régulièrement lire, réfléchir, étudier, échanger, se former et se ressourcer. Désormais plus ouvert et doté d'une nouvelle signalisation, le rez-de-chaussée favorise davantage le bouquinage et les découvertes par les usagers. Parallèlement à l'avancement des travaux, nous avons repensé l'organisation du travail, de concert avec les employés, pour revoir notre façon d'accueillir les usagers et rendre ceux-ci plus autonomes dans leurs recherches.

De plus, en novembre 2014, BAnQ s'est engagée à réaliser le projet *Lieu de savoir, lieu de vie, lieu numérique : la Grande Bibliothèque en mutation*, dans le cadre de *Je vois Montréal*, une rencontre de plus de 1500 leaders qui ont fait de la relance de Montréal une priorité. BAnQ affirmait ainsi sa volonté de faire de la Grande Bibliothèque un lieu de troisième génération, pleinement ancré dans le numérique. Comment ? En donnant vie aux ressources numériques, en les rendant visibles pour mieux préparer les usagers à leur utilisation et en créant un environnement propice à l'expérimentation des ressources numériques.

La présence de notre institution est forte à Montréal, mais nous travaillons à développer en continu notre action à l'extérieur de la région montréalaise. En complément des nouveaux services qui ont été instaurés en 2013-2014 dans tous nos centres hors Montréal (pouvoir y effectuer le dépôt légal, notamment), ceux-ci offrent maintenant tous l'accès à Internet sur un réseau sans fil. Plusieurs de nos centres et cinq autres organisations, dont le Cégep de Sherbrooke, le Musée de la Gaspésie et la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, accueillent par ailleurs une magnifique réalisation intitulée *Ici / ailleurs*, qui consiste en 10 expositions différentes mettant en valeur des archives photographiques d'une région en particulier. Présentées simultanément partout au Québec, ces 10 expositions se déplaceront d'une région à une autre au cours des deux prochaines années.

Pour repousser encore plus loin les limites du déploiement de notre offre, nous avons noué, en cours d'année, un partenariat inédit avec Aéroports de Montréal et l'Association des libraires du Québec pour la campagne *Lire vous transporte*. Lancé publiquement le 2 avril, le volet aéroport Montréal-Trudeau de cette campagne est une vitrine qui contribue à faire rayonner le talent des auteurs québécois et à inscrire le goût du livre numérique chez les voyageurs. Il permet aux passagers transitant par l'aéroport de lire le premier chapitre d'une trentaine de livres numériques en français et en anglais signés par des auteurs québécois. Ils peuvent ensuite découvrir la suite de l'histoire soit en empruntant le livre numérique sur le portail de BAnQ, soit en se le procurant sur le site leslibraires.ca. C'est au-delà des frontières du territoire québécois que notre littérature peut dès lors voyager, par un moyen que seule la voie numérique peut offrir.

En définitive, l'année 2014-2015 a été couronnée de nombreuses réalisations dont nous pouvons être fiers et qui font en sorte que BAnQ demeure une institution de référence tournée vers les citoyens du Québec.

Christiane Barbe

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

Montréal, le 31 juillet 2015

Les résultats et les renseignements contenus dans le rapport annuel de gestion 2014-2015 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les pages qui suivent donnent une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de BAnQ. Elles fournissent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus, sur la foi de données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.

La présidente-directrice générale,

Christiane Barbe

BAnQ en bref

Notre mission

À la fois bibliothèque nationale, archives nationales et bibliothèque publique de grande métropole, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Véritable carrefour culturel, BAnQ œuvre à la démocratisation de l'accès à la connaissance à titre d'acteur clé de la société du savoir et déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous sur le territoire du Québec : la Grande Bibliothèque, BAnQ Vieux-Montréal et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke et BAnQ Trois-Rivières.

Nos valeurs

Bibliothèque et Archives nationales du Québec souscrit à des valeurs qui découlent directement de sa mission de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois :

- la fidélité à la mémoire patrimoniale du Québec ;
- l'engagement citoyen ;
- le partage ;
- l'expertise professionnelle et le dialogue.

Notre vision

BAnQ se doit d'œuvrer sans relâche à la démocratisation de l'accès à l'information et à la connaissance à titre d'acteur clé de la société du savoir.

BAnQ est le garant de la mémoire patrimoniale documentaire du Québec pour les générations présentes et futures.

BAnQ est un pôle privilégié de l'univers numérique, la dimension virtuelle étant désormais présente dans chacune de ses missions.

BAnQ doit entrer dans l'existence des citoyens du Québec en leur offrant un « troisième lieu de vie » réel et virtuel qui, au-delà de leur foyer et de leur lieu de travail, leur ouvre un espace d'échange, de rencontre et d'épanouissement personnel.

BAnQ participe à un réseau de partenariats variés, au bénéfice de la communauté.

BAnQ est une institution communicante à l'écoute de son environnement, qui fait connaître sa mission, ses ressources, ses activités et ses réalisations en utilisant notamment les vastes possibilités d'interaction offertes par les nouveaux médias.

Nos publics

L'offre générale de services de BAnQ s'adresse à tous les citoyens du Québec, et ce, sur l'ensemble du territoire. Cette offre territoriale est rendue possible grâce aux centres répartis dans différentes régions administratives du Québec ainsi qu'aux services fournis à distance. Elle découle aussi de l'amélioration et de l'augmentation constantes des ressources numériques et des services disponibles sur le portail Internet de l'institution.

En conformité avec sa mission de fournir un accès démocratique à la culture et à la connaissance, certains services de BAnQ sont plus spécialisés et s'adressent à des clientèles ciblées, notamment les « clientèles empêchées ». Par exemple, des services adaptés aux besoins des personnes handicapées leur sont offerts gratuitement, dont le Service québécois du livre adapté. BAnQ a aussi conçu des moyens de formation en ligne destinés aux communautés autochtones afin de leur faciliter la consultation de son portail et de ses outils de recherche. Les nouveaux arrivants trouvent également à la Grande Bibliothèque un ensemble de ressources destinées à faciliter l'intégration à leur société d'accueil, notamment des collections développées à leur intention et un Laboratoire de langues.

Par ailleurs, le Centre emploi-carrière, en complémentarité avec le réseau des Centres locaux d'emploi répartis sur le territoire de l'île de Montréal, offre des services assistés ou en libre-service à toute personne à la recherche d'un emploi. Enfin, le Carrefour Affaires offre de nombreuses ressources et un service de référence spécialisée apte à guider l'usager dans sa recherche d'information concernant le domaine des affaires.

BAnQ offre également des services spécialisés au milieu de l'éducation ainsi qu'aux milieux documentaires et de la recherche.

Le Bureau de direction

AU 31 MARS 2015

Christiane Barbe
Présidente-directrice générale

Marco Babin
Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications par intérim

Louise Boutin
Directrice générale de l'administration et des services internes

Danielle Chagnon
Directrice générale de la conservation

Normand Charbonneau
Conservateur et directeur général des archives

Marie-Claude Collet
Directrice des communications et des relations publiques par intérim

Isabelle Lafrance
Directrice des affaires juridiques

Sophie Montreuil
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence par intérim

Lise Morin
Directrice des ressources humaines

Hélène Roussel
Directrice générale de la diffusion

Nicole Vallières
Directrice de la programmation culturelle

La Fondation de BAnQ

La Fondation de BAnQ est un organisme à but non lucratif qui recueille des fonds afin de financer des projets venant en appui à BAnQ dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la société de la connaissance.

L'année 2014-2015 a permis à la Fondation de BAnQ de consolider plusieurs actions, d'abord avec l'arrivée d'une nouvelle présidente-directrice générale à BAnQ, Christiane Barbe, qui a notamment revu certaines procédures dans le suivi et la gestion administrative des projets de BAnQ soutenus financièrement par la Fondation. La Fondation a poursuivi la mise en place de ses règles de gouvernance et a reçu son certificat de conformité à la norme CAN/BNQ 9700-340 (2012). Une réflexion a été menée par les membres du conseil d'administration de la Fondation sur sa mission et ses orientations en arrimage avec les orientations prioritaires de BAnQ. De nouvelles approches d'intervention et de sollicitation ont été adoptées dans le cadre de la planification stratégique 2015-2018 de la Fondation, de façon à assurer des actions concertées. À cet effet, la Fondation a poursuivi sa campagne de financement.

De concert avec L'Institut Canadien de Québec, la Fondation a reconduit son soutien au Programme de soutien à la recherche et a accordé trois bourses doctorales et sept bourses de maîtrise. Depuis l'automne 2014, les activités suivantes ont été mises sur pied ou ont reçu l'approbation du conseil d'administration pour leur développement ou leur maintien :

- Programme de restauration des documents patrimoniaux détériorés *Adoptez un livre !*
- Plan d'accessibilité au Camp de jour de la Grande Bibliothèque
- Heure du conte TD
- Activités de jeux de société *Jouez le jeu !*
- Médialab Banque Nationale
- Ligne du temps Québecor
- Ateliers de littératie financière
- Offre pédagogique enrichie

La Fondation de BAnQ a maintenu ses efforts de sollicitation et de saine gouvernance afin d'atteindre ses objectifs et ceux de BAnQ dans un souci constant d'offrir des programmes pertinents et des activités de qualité au plus grand nombre.

Composition du conseil d'administration

AU 31 MARS 2015

Président
Sébastien Bélair
Premier vice-président,
partenaires d'affaires, opérations
et ressources humaines
Banque Nationale

Vice-président
Martin Imbleau
Vice-président,
Exploitation et projets majeurs
Gaz Métro

Secrétaire-trésorier
Ghislain Roussel
Consultant

Administrateurs
Christiane Barbe
Présidente-directrice générale
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec

Christian Jetté
Président-directeur général
Les Éditions CEC inc.

Représentante des Amis de BAnQ
Lucie Dion
Conseillère

L'association Les Amis de BAnQ

Créée peu après l'ouverture de la Grande Bibliothèque en 2005, Les Amis de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (ABAnQ) est une association sans but lucratif qui soutient les activités de l'institution et contribue à son rayonnement à Montréal et dans l'ensemble du Québec.

À l'intention de leurs membres, les Amis organisent un nombre important d'activités participant d'une volonté de faire connaître les collections de BAnQ et de développer le goût de la lecture et de l'écriture. À ces fins, les Amis organisent des clubs de lecture et d'écriture, des conférences en généalogie et des visites commentées des expositions de BAnQ et de ses collections.

Grâce à une équipe dynamique et mobilisée de bénévoles, les Amis peuvent offrir des ateliers de conversation française pour les nouveaux arrivants. Ces ateliers fournissent aux participants l'occasion de converser en français sur une base hebdomadaire tout en se familiarisant avec la culture de leur pays d'accueil. Encore cette année, des participantes se sont illustrées au concours *Conjuguons lire et écrire,* volet Lecture de textes d'auteurs québécois. Des bénévoles sont aussi présents pour soutenir BAnQ lors des activités culturelles qui ont lieu à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque et pour l'accompagnement de personnes nécessitant des services adaptés.

Des campagnes de financement ont permis de remettre près de 11 000 $ à la Fondation de BAnQ, somme qui a été attribuée aux projets éducatifs de l'institution ainsi qu'au programme de restauration de documents patrimoniaux détériorés *Adoptez un livre !*. La principale activité de financement est la vente de livres annuelle, dont les Amis partagent aussi les recettes avec la Fondation, ainsi que celles des petits marchés. Les Amis mènent de plus une campagne auprès de leurs membres spécifiquement pour le programme *Adoptez un livre !*.

On peut consulter les pages des Amis ainsi que leur rapport d'activités complet à **amis.banq.qc.ca.**

Composition du conseil d'administration

AU 31 MARS 2015

Présidente
Josée Schryer

Vice-présidente
Lucie Dion

Secrétaire
Nathalie Rancourt

Trésorière
Pauline Dupuis

Administrateurs
Micheline Béchard
Andjelka Lajoie
Léo Lajoie
Nicole Laplante
Normand Lapointe
Carole Milord

Membre du personnel de BAnQ invité
Claire Séguin
Chef de service de la Collection nationale
Direction de la référence, Direction générale de la diffusion

Représentant de la Fondation de BAnQ
Ghislain Roussel
Secrétaire-trésorier

Représentante des Amis de la Bibliothèque de Montréal
Lise Deslauriers
Vice-présidente

Faits saillants

Avril 2014

3

Lancement de la première campagne de financement de la Fondation de BAnQ, sous la présidence de Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale.

4

Mise en ligne d'une vidéo promotionnelle et de tutoriels d'aide à l'emprunt du livre numérique.

9

Don des archives de Jean-Charles Coutu. Ce fonds d'archives documente la création et le développement de la cour itinérante habilitée à entendre les causes chez les Amérindiens et les Inuits du Nord-du-Québec entre 1985 et 1995.

10

Assemblée générale du Réseau francophone numérique à la Bibliothèque nationale suisse. Guy Berthiaume termine son mandat de secrétaire général, poste qu'il occupait depuis 2010. Par ailleurs, BAnQ demeure membre du Comité de pilotage.

11

En collaboration avec l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, poursuite des formations sur la norme de catalogage Ressources : description et accès (RDA) pour le personnel francophone des services techniques des bibliothèques et milieux documentaires du Québec et du Nouveau-Brunswick.

23

Premier versement d'archives de la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Les documents reçus constituent une source d'information privilégiée relativement à la création de l'organisme et à l'établissement d'un régime de soins de santé universel au Québec.

28

Mise en ligne des premiers sites Web archivés par BAnQ. Récoltés grâce au programme de collecte de sites Web de l'institution, les sites diffusés documentent les activités des partis politiques durant la campagne électorale provinciale de 2012. D'autres sites ont été collectés au cours de l'exercice 2014-2015.

29

Ouverture de l'exposition *L'Univers de Michel Tremblay*, présentée en partenariat avec les Musées de la civilisation dans la salle d'exposition de la Grande Bibliothèque. Cet environnement multimédia rend hommage au célèbre écrivain et dramaturge.

Mai 2014

1er

Début d'une série d'activités autour de l'œuvre de Michel Tremblay : combat des livres, entretiens avec Denise Filiatrault et Rita Lafontaine, lecture publique et rencontre avec l'auteur, qui partage ses coups de cœur livresques avec le public à *La bibliothèque de...*

Photo : Michel Legendre

Exposition *L'Univers de Michel Tremblay*.

16

Journée d'étude *Points de vue sur le livre – Les archives, le livre et la vie littéraire* réunissant des universitaires, des archivistes, des écrivains, des bibliothécaires et des professionnels du milieu de l'édition au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke.

25 millionième visite à la Grande Bibliothèque. L'événement est souligné par le pdg Guy Berthiaume et les employés de BAnQ en présence de la ministre de la Culture et des Communications du Québec, Hélène David.

Photo : Michel Legendre

La 25 millionième visiteuse de la Grande Bibliothèque, Michèle Nnanga Abate, entourée du pdg de BAnQ, Guy Berthiaume, et d'Hélène David, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, ainsi que de nombreux employés de BAnQ.

Photo : Alain Dionne

Exposition *Ici / ailleurs*.

Juin 2014

2

Ouverture de l'exposition itinérante *Matshinanu – Nomades* au Manoir de Kernault, en Bretagne, en collaboration avec l'Établissement public de coopération culturelle Chemins du patrimoine en Finistère.

6

Signature d'une entente de partenariat avec l'École nationale de l'humour. Cet accord permettra notamment aux deux institutions d'intensifier leurs échanges, de réaliser des activités et des projets communs, de collaborer à l'acquisition de fonds d'archives représentatifs des réalisations dans le domaine de l'humour et de favoriser la mise en valeur des documents qui les composent.

9

Ouverture de l'exposition *Ici / ailleurs*, sélection d'archives photographiques présentant les lieux et les événements qui ont façonné chacun des 10 territoires couverts par les centres de BAnQ. Inscrite dans l'année thématique Territoires à BAnQ, l'exposition *Ici / ailleurs* se décline en 10 versions présentées simultanément aux quatre coins du Québec.

10

Don réciproque d'ouvrages de référence entre le Québec et la République du Salvador. Il s'agit de la première étape d'une collaboration visant à mieux faire connaître la culture salvadorienne au Québec et la culture québécoise au Salvador.

Photo : Michel Legendre

Don réciproque d'ouvrages entre le Québec et la République du Salvador.

Photo : Daryl

Félix Leclerc.

Ouverture de l'exposition *Histoires que l'on raconte – Les 100 ans de la Bibliothèque juive* à la Collection nationale de la Grande Bibliothèque, présentée en collaboration avec la Bibliothèque publique juive.

11

Mise en service de la référence par clavardage REPONSEATOUT.CA, en collaboration avec 10 bibliothèques publiques québécoises.

16

Ouverture de l'exposition *Hommage à Félix Leclerc* à la Bibliothèque nationale de France (BnF), à Paris, à l'occasion du centenaire de la naissance de Félix Leclerc, présentée en collaboration avec la BnF et la Délégation générale du Québec en France.

30

Photo : Jean Cornell

Ouverture du 10e Camp de jour de la Grande Bibliothèque autour du thème de la création et instauration d'un programme d'accessibilité en collaboration avec la Société des habitations Jeanne-Mance et la Fondation du Dr Julien, avec le soutien de la Fondation J.A. DeSève.

Juillet 2014

4

Dévoilement de la nouvelle page d'accueil du portail Web de BAnQ. La nouvelle configuration et la palette de couleurs adoptées permettent de bonifier la mise en valeur des contenus et des activités de BAnQ.

9

Photo : Cédric Laurendeau

Inauguration du nouveau système de retour en libre-service, constitué de quatre postes de retour et d'un convoyeur situés dans le hall de la Grande Bibliothèque, ainsi que d'une trieuse automatisée installée au niveau M. Cet équipement simplifie le traitement des quelque 10 000 documents transitant quotidiennement par la zone des retours.

22

Photo : Conrad Poirier

College. Marjorie, Inga, 20 juin 1943. BAnQ Vieux-Montréal, fonds Conrad Poirier.

Téléversement du premier lot de photographies du fonds d'archives Conrad Poirier dans Wikipédia Commons. Des 1760 photographies versées, 387 photographies différentes sont utilisées dans 863 pages et articles différents quelques mois plus tard. Entre le 1er août 2014 et le 31 mars 2015, l'ensemble des articles comportant des photographies de Conrad Poirier a été consulté 22 millions de fois.

25

Photographe non identifié

Le Dr Willie Verge en salle d'opération, vers 1915. BAnQ Québec, fonds Famille Willie Verge.

Don des archives de la famille Willie Verge. Ce fonds d'archives illustre la contribution du Dr Willie Verge au développement de la médecine chirurgicale et à l'implantation de la pratique de la transfusion sanguine dans la région de Québec au cours des années 1920.

Fêtes de la Nouvelle-France.

Août 2014

Du 6 au 10

Participation de BAnQ aux Fêtes de la Nouvelle-France à Québec. BAnQ avait collaboré, dès janvier, à des chroniques à saveur historique diffusées par une station radiophonique de Québec.

18

Photo : Michel Legendre

Christiane Barbe, pdg de BAnQ.

Entrée en fonction de la nouvelle présidente-directrice générale de BAnQ, Christiane Barbe, qui succède à Guy Berthiaume.

26

Ouverture à BAnQ Vieux-Montréal de l'exposition *Destination Québec – Une histoire illustrée du tourisme*, qui met en valeur des affiches, des brochures et des films à saveur touristique faisant partie du patrimoine graphique et publicitaire du Québec. En collaboration avec Les Musées de la civilisation.

Septembre 2014

4

Photo : Michel Legendre

Lancement de la programmation culturelle de BAnQ et de l'année Territoires. L'activité animée par Sophie Cadieux est ponctuée par un match de la Ligue nationale d'improvisation (LNI), qui donne ses archives à BAnQ. Ce fonds d'archives renseigne sur les activités théâtrales de la LNI, créée en 1977 par Robert Gravel et Yvon Leduc.

16

Photo : Cédric Lalonde

Exposition *Gaby – Maître du portrait*.

Ouverture de l'exposition *Gaby – Maître du portrait*, présentée en collaboration avec le Partenariat du Quartier des spectacles, qui célèbre l'œuvre du renommé photographe québécois Gabriel Desmarais. En salle à la Collection nationale de la Grande Bibliothèque et extra muros dans le Quartier des spectacles.

17

Mise en ligne du nouveau blogue *BAnQ chez moi – Des collections et des services à utiliser sans se déplacer* sur le portail Web de BAnQ.

29

Dévoilement du Plan culturel numérique du Québec, qui contribue au rayonnement de la culture québécoise en ligne. Cette stratégie gouvernementale donne à BAnQ les moyens d'accroître son offre en ligne et de renforcer son expertise dans le domaine numérique.

Octobre 2014

1er

Remise d'un Prix Excellence à BAnQ pour l'exposition jeunesse *Penser ! Une expérience philo* par la Société des musées du Québec.

LAURÉAT 2014 - PRIX DE LA SMQ
SOCIÉTÉ DES MUSÉES DU QUÉBEC

Premier atelier de la série *Savoir-faire numérique (Je débute avec Twitter, Mon projet photos, Le Web de A à Z)*.

2

Parution de l'ouvrage collectif *Histoires d'immigrations au Québec*, sous la direction de Guy Berthiaume, Claude Corbo et Sophie Montreuil. Cette publication est issue de la série de conférences *Histoires d'immigrations* présentées à la Grande Bibliothèque en 2012 et en 2013.

Photo : Cédric Laurent

Exposition *Échos – André Brassard*.

3

Acquisition, grâce à un don à la Fondation de BAnQ, de l'édition originale rare de *Description de la Louisiane* publiée en 1683.

16

Lancement du concours Écrivain en résidence à la Grande Bibliothèque en collaboration avec le Conseil des arts de Montréal. Dans le cadre de son 10e anniversaire, la Grande Bibliothèque accueillera, de septembre 2015 à juin 2016, un écrivain professionnel montréalais qui pourra développer un projet de création littéraire et un projet de médiation avec les visiteurs.

17

Journée d'échanges et d'ateliers pratiques *Fenêtre ouverte sur la restauration des œuvres sur papier*, en association avec le Centre de conservation du Québec. À l'Auditorium de BAnQ Vieux-Montréal.

23

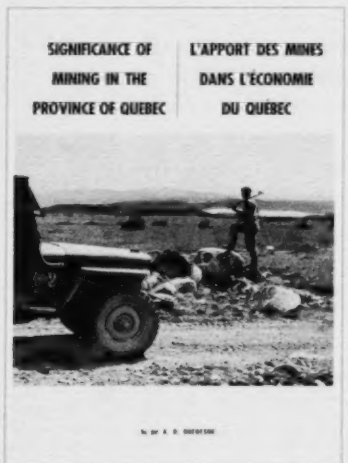

L'apport des mines dans l'économie du Québec, Alphonse-Olivier Dufresne, 1960. BAnQ Sept-Îles, fonds Cyrille Dufresne.

Don à BAnQ des archives de Cyrille Dufresne, ingénieur minier durant la période 1940-1980. Ce fonds d'archives rend compte de ses travaux de prospection, d'arpentage, de cartographie et de cueillette d'échantillons de minerai pour des projets miniers tels ceux de Fire Lake (Carol Project), Labrador City, Port-Cartier et Schefferville.

30

Cérémonie en l'honneur des lauréats du Programme de soutien à la recherche de la Fondation de BAnQ.

Novembre 2014

3

Début de la démarche d'optimisation des ressources de BAnQ avec la consultation du personnel. Par l'entremise d'un questionnaire en ligne, les employés sont invités à faire part de leurs suggestions pour rendre les processus organisationnels plus innovants et plus efficaces.

4

Ouverture de l'exposition *Échos – André Brassard*, autour de l'œuvre de cet homme de théâtre qui a profondément marqué le territoire culturel du Québec. Présentée en collaboration avec le studio de création Artificiel dans la section Arts et littérature de la Grande Bibliothèque.

6

Don réciproque de livres entre le Québec et le Venezuela. Cet échange pose les jalons d'une collaboration ayant pour objectif de mieux faire connaître la culture vénézuélienne au Québec et la culture québécoise au Venezuela.

Photo : Michel Lafrance

Jorge Mazniak, consul de la République bolivarienne du Venezuela à Montréal, et Christiane Barbe, pdg de BAnQ.

15

Ouverture de l'exposition *Gérald Godin – « Être ou ne poète »* au Musée québécois de culture populaire, à Trois-Rivières.

17

Engagement, dans le cadre de *Je vois Montréal*, de réaliser le projet *Lieu de savoir, lieu de vie, lieu numérique : la Grande Bibliothèque en mutation.*

19

Mise en ligne des premières pages de BAnQ sur le site de géolocalisation Historypin, une plateforme interactive permettant la recherche, la visualisation, le partage ainsi que la valorisation d'images, de vidéos et de fichiers sonores.

25

Publication du *Recueil de règles de numérisation*, ouvrage né d'une collaboration entre BAnQ, la Bibliothèque nationale de France et le Musée canadien de l'histoire.

27

Annonce du partenariat avec l'Institut de recherche en économie contemporaine. Cette collaboration a permis la réalisation d'une recherche sur l'histoire du courtage financier au Québec à partir de sources documentaires conservées par BAnQ. Cette réalisation sera suivie d'autres projets de recherche sur l'histoire économique du Québec.

28

Journée d'étude *Patrimoines 3.0 – Le numérique : nouveaux enjeux, nouvelles formes*, présentée en partenariat avec l'Institut du patrimoine de l'Université du Québec à Montréal. Des intervenants de divers milieux partagent leurs réflexions à l'heure où les patrimoines trouvent dans le numérique de nouvelles avenues à explorer, mais aussi de grands défis à relever.

29

Portes ouvertes dans neuf édifices de BAnQ à l'occasion de la Semaine de la généalogie. Au programme : visites guidées et ateliers-conférences sur la recherche généalogique.

Décembre 2014

1er

Diffusion du premier épisode de la deuxième saison de l'émission *Qui êtes-vous ?*, qui a généré un auditoire hebdomadaire de 613 000 personnes jusqu'au 22 décembre. Plusieurs archivistes de BAnQ ont participé au tournage de ces émissions, présentant aux personnalités en vedette, René Simard, Claude Legault, Antoine Bertrand et Mariloup Wolfe, des documents uniques sur l'histoire de leur famille.

2

Présentation de l'atelier *Vers des usagers plus autonomes* par BAnQ au 6e Congrès des milieux documentaires du Québec. Au Palais des congrès de Montréal.

4

Visite d'une délégation de 18 archivistes de la ville de Shanghai, à l'initiative de l'université de Toronto. Les visiteurs ont l'occasion de se familiariser avec les pratiques de BAnQ en matière de numérisation, de gestion des archives privées et publiques, et de services aux usagers.

30

Dans le cadre de la collaboration avec Wikisource, retranscription du livre *350 recettes de cuisine*, publication influente de Jeanne Anctil, de l'École ménagère provinciale, datant de 1915. Des internautes québécois, canadiens et européens se prêtent à l'exercice, qui se finalise en moins de 48 heures, du jamais vu sur cette plateforme depuis 2003.

Janvier 2015

5

Début des travaux de rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque.

19

Mise en ligne de la rubrique ludique et éducative *Le saviez-vous ?* sur le portail Web de BAnQ. Cette foire aux questions s'inspire des interrogations des usagers. Les réponses sont préparées par les bibliothécaires et les archivistes de BAnQ. Six catégories sont couvertes : art de vivre, arts et culture, histoire et géographie, langues et littérature, sciences et société.

Février 2015

3

Début de la nouvelle série *Figures marquantes de notre histoire*, présentée en collaboration avec la Fondation Lionel-Groulx et MAtv.

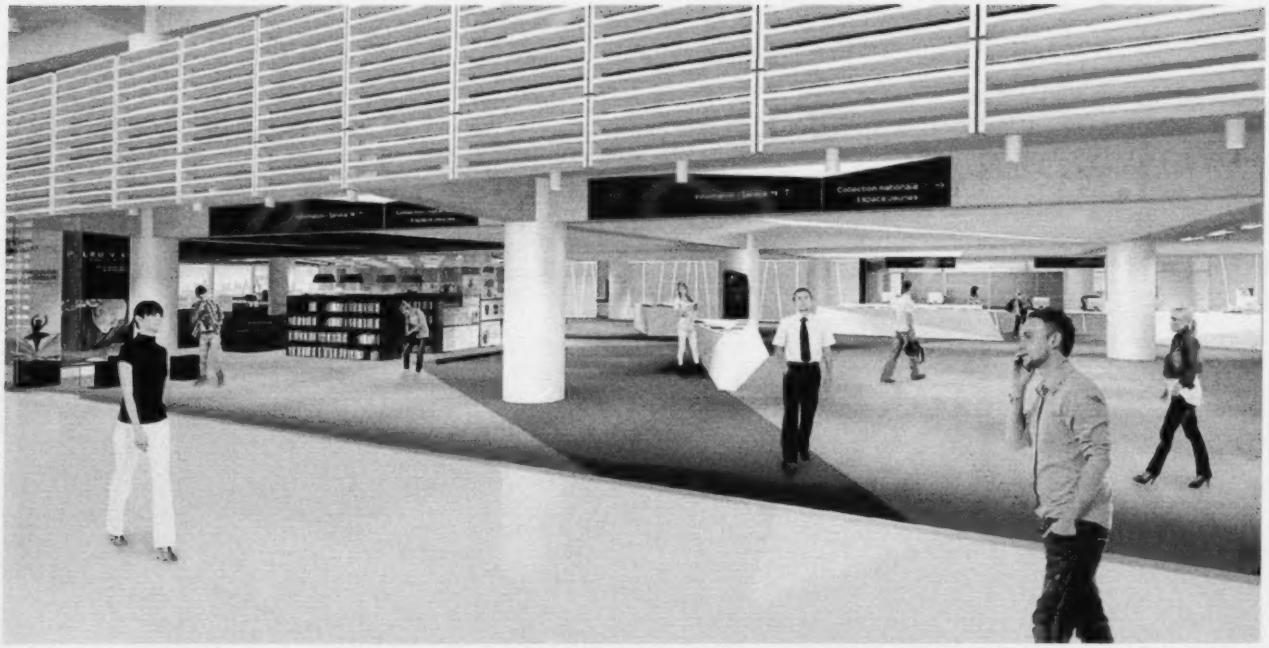

Modèle 3D du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque rafraîchi sans les portillons.

11

Lancement de l'environnement de formation du Service québécois de traitement documentaire à l'intention des établissements offrant un programme d'enseignement en techniques de la documentation ou en sciences de l'information.

Du 21 au 8 mars

Tenue du festival Montréal joue, présenté par les Bibliothèques de Montréal en collaboration avec BAnQ. Les amateurs de jeux vidéo et de jeux de société de 7 à 77 ans participent à diverses activités à la Grande Bibliothèque.

26

Adoption de la nouvelle Politique de numérisation par le conseil d'administration.

Mars 2015

13

Ouverture de la totalité du rez-de-chaussée rafraîchi de la Grande Bibliothèque les vendredis, samedis et dimanches soir, de 18 h à 22 h.

18

Signature d'une entente de coédition entre la Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation, pour la traduction en langue française de la 23e édition de la classification décimale Dewey. La traduction permettra la réalisation d'un ouvrage imprimé et d'un ouvrage électronique (WebDewey).

20

Tenue de la 7e journée professionnelle de BAnQ autour du grand thème *Bibliothèque 2020 : quels services, quels espaces ?*, à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque.

31

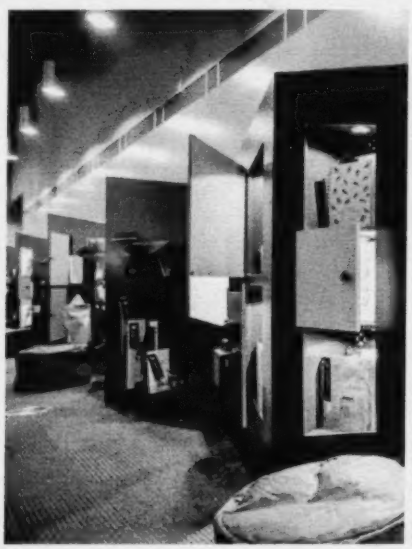

Photo : Michel Legendre

Exposition *Le livre sens dessus dessous*.

Ouverture de l'exposition *Le livre sens dessus dessous*, mettant en relief les mots, les images et les formes étonnantes de livres hors norme. À l'Espace Jeunes de la Grande Bibliothèque.

Résultats liés au Plan stratégique 2013-2016

ENJEU 1 LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SAVOIR

AXE 1	Développement de l'action de BAnQ en région
AXE 2	Développement de la mission de médiation culturelle
AXE 3	Amélioration de la visibilité institutionnelle

ENJEU 2 L'ADAPTATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

AXE 1	Acquisition et diffusion du numérique
AXE 2	Traitement et conservation du numérique
AXE 3	Rayonnement du patrimoine québécois sur le Web

ENJEU 3 L'ENGAGEMENT CITOYEN

AXE 1	Offre d'un « troisième lieu » de vie aux usagers
AXE 2	Contribution à l'intégration sociale

ENJEU 4 LE PARTAGE DES EXPERTISES

AXE 1	Pôle de référence et de soutien pour les milieux bibliothéconomiques et archivistiques
AXE 2	Développement des partenariats Éducation / Culture
AXE 3	Renforcement des collaborations au Canada et à l'étranger

ENJEU 5 LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS

AXE 1	Développement des revenus autonomes
AXE 2	Valorisation du potentiel humain
AXE 3	Renforcement des structures technologiques de l'institution

Note : Les résultats présentés dans les pages suivantes sont liés aux cibles 2014-2015 du Plan stratégique 2013-2016 de BAnQ, disponible sur le portail de l'institution à l'adresse suivante : **banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo/plan_strategique.**

ENJEU 1 LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AU SAVOIR

AXE 1 DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION DE BAnQ EN RÉGION

INDICATEUR	CIBLE 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Nombre de centres de BAnQ offrant un accès à Internet sur le réseau sans fil	12	–	12

Commentaires

a) Les 12 centres de BAnQ répartis sur le territoire du Québec offrent tous un accès à Internet sur le réseau sans fil.

AXE 2 DÉVELOPPEMENT DE LA MISSION DE MÉDIATION CULTURELLE

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Nombre de visiteurs des expositions	18 000	21 299	16 113
b) Nombre de participants aux activités culturelles	13 250	14 847*	10 078*
c) Nombre d'activités hors les murs réalisées	5	4	1

* Ce nombre exclut les visites scolaires des expositions, soit 1679 en 2013-2014 et 2259 en 2014-2015.

Commentaires

a) La diminution du nombre de visiteurs des expositions résulte en partie du passage de deux expositions à une seule dans la salle d'exposition principale de la Grande Bibliothèque au cours de l'année.

b) La baisse du nombre de participants aux activités culturelles est en lien direct avec la réduction du nombre total d'activités dans un contexte de resserrement budgétaire.

La diminution du nombre de visiteurs des expositions et du nombre de participants aux activités est également imputable à la réduction des budgets de promotion pour l'ensemble des activités de BAnQ.

c) La baisse du nombre d'activités hors les murs découle du contexte de resserrement budgétaire.

AXE 3 AMÉLIORATION DE LA VISIBILITÉ INSTITUTIONNELLE

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Nombre de mentions positives de BAnQ dans les médias	675	752	786
b) Nombre d'abonnés aux pages des médias sociaux de BAnQ	18 000	19 774	24 673

Commentaires

b) Le nombre d'abonnés aux médias sociaux de BAnQ (Facebook, Twitter) augmente rapidement et régulièrement. Il s'agit par conséquent d'un moyen tout désigné pour informer les usagers des activités de BAnQ.

ENJEU 2 L'ADAPTATION À L'ÈRE NUMÉRIQUE

AXE 1 ACQUISITION ET DIFFUSION DU NUMÉRIQUE

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Nombre de documents des collections patrimoniales en ligne	14 000 000	11 003 583	12 982 546
b) Nombre de documents numériques des collections patrimoniales et de la Collection universelle empruntés et consultés	Voir commentaire b	Voir commentaire b	13 649 409
c) Intégration de la collecte des sites Web dans la Politique de développement des collections patrimoniales de BAnQ	Au cours de l'année 2014-2015	–	26 février 2015

Commentaires

a) Parmi les 12 982 546 documents patrimoniaux en ligne sur le portail de BAnQ, on compte 12 849 451 documents numérisés, principalement des archives textuelles et des publications en série, ainsi que 133 095 documents nés numériques, soit des publications en série, des monographies et des cartes géographiques.

GRAPHIQUE A – **RÉPARTITION DES DOCUMENTS PATRIMONIAUX NUMÉRISÉS EN LIGNE PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES AU 31 MARS 2015**

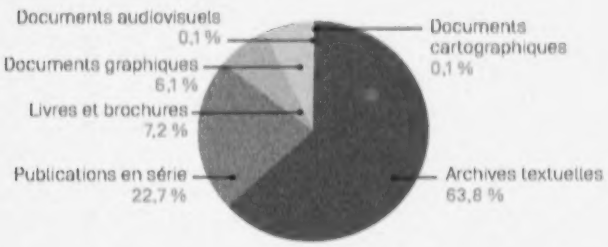

GRAPHIQUE B – **RÉPARTITION DES DOCUMENTS PATRIMONIAUX NÉS NUMÉRIQUES EN LIGNE PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES AU 31 MARS 2015**

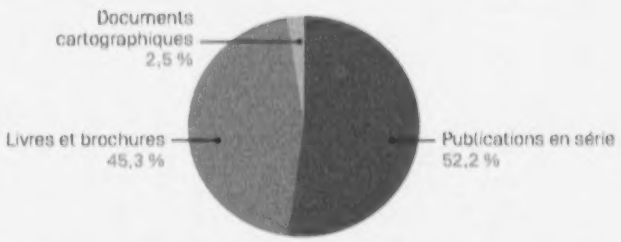

BAnQ a considérablement bonifié son offre de documents patrimoniaux sur le portail, comme l'indique le graphique C. D'une part, 1 953 253 documents numérisés ont été mis en ligne en 2014-2015, en comparaison de 520 616 en 2013-2014. D'autre part, l'offre est également en hausse en ce qui concerne les documents nés numériques : le nombre de publications est passé de 107 385 en 2013-2014 à 133 095 en 2014-2015. Malgré ces efforts, le retard accumulé en 2013-2014 n'a pu être résorbé, et la cible 2014-2015 de 14 000 000 de documents patrimoniaux en ligne n'a pu être atteinte.

GRAPHIQUE C – **DOCUMENTS PATRIMONIAUX* MIS EN LIGNE EN 2013-2014 ET EN 2014-2015**

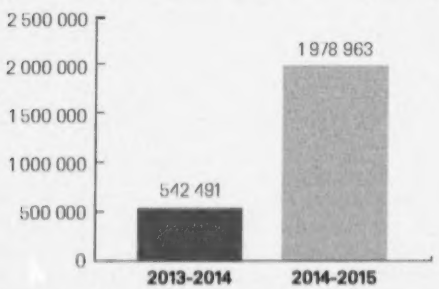

* Documents numérisés et documents nés numériques.

b) Dans un effort de raffinement de son suivi statistique, BAnQ s'est dotée d'un outil permettant de mesurer la consultation de collections patrimoniales numériques pour lesquelles aucune statistique ne pouvait être obtenue auparavant, notamment en ce qui concerne les revues et les journaux ainsi que les Publications numériques du Québec. En vertu de ces nouvelles bases, la comparaison de la performance actuelle à celle des années antérieures n'est donc plus possible.

Par ailleurs, les données relatives au prêt témoignent de la popularité grandissante de la lecture sur écran. En effet, les prêts de documents numériques sont passés de 351 684 en 2013-2014 à 570 124 en 2014-2015, soit une hausse marquée de 62 %.

c) La Politique de développement des collections patrimoniales révisée, qui intègre la collecte des sites Web, a été adoptée par le conseil d'administration le 26 février 2015.

AXE 2 TRAITEMENT ET CONSERVATION DU NUMÉRIQUE

INDICATEUR	CIBLE 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Rédaction d'une politique de conservation et de procédures de traitement du patrimoine documentaire numérique	Au cours de l'année 2014-2015	–	Rédaction reportée

Commentaires

a) Une version révisée de la Politique de numérisation a été adoptée par le conseil d'administration le 26 février 2015. Cette politique contient des éléments relatifs à la conservation pérenne du patrimoine documentaire numérisé. Les procédures de traitement seront revues au cours de l'année 2015-2016. La Politique de conservation du patrimoine documentaire numérisé et né numérique reste à faire.

AXE 3 RAYONNEMENT DU PATRIMOINE QUÉBÉCOIS SUR LE WEB

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Contribution au projet de refonte du Répertoire du patrimoine culturel québécois du ministère de la Culture et des Communications	Définition des modalités de cette collaboration d'ici 2014-2015	–	Reprise des travaux en 2015-2016
b) Nombre de documents québécois déposés sur le site du Réseau francophone numérique	30	10	36
c) Nombre de documents québécois transmis pour diffusion sur le site de la Bibliothèque numérique mondiale	30	9	30

Commentaires

a) À titre de mandataire du Réseau québécois de numérisation patrimoniale avec la Société des musées québécois, BAnQ a collaboré en 2012 à l'analyse préliminaire du projet de refonte du Répertoire du patrimoine culturel québécois (RPCQ) du ministère de la Culture et des Communications. Le Plan culturel numérique du Québec, lancé à l'automne 2014, prévoit une mesure visant à faire du RPCQ la plateforme commune de diffusion et de mise en valeur du patrimoine numérisé québécois. Les travaux d'analyse reprendront au cours du premier semestre de 2015-2016.

ENJEU 3 L'ENGAGEMENT CITOYEN

AXE 1 OFFRE D'UN « TROISIÈME LIEU » DE VIE AUX USAGERS

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Nombre de visites dans les édifices de BAnQ	2 500 000	2 403 880	2 264 321
b) Nombre de visites virtuelles sur le portail de BAnQ	Voir commentaire b	Voir commentaire b	5 930 896
c) Rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque	Modification du rez-de-chaussée en « troisième lieu » accueillant et animé	Travaux en cours	Phase 1 terminée

Commentaires

a) Comme l'illustre le graphique D, les visites dans les édifices de BAnQ sont en baisse depuis quelques années, notamment en raison de la réduction des heures d'ouverture en 2010, en 2011 et en 2013, alors que la fréquentation virtuelle est pour sa part en constante augmentation. À ce propos, soulignons également la forte croissance du prêt de documents numériques, soit 62 % (voir le tableau 2 à la page 50), qui confirme le virage numérique pris par les usagers.

b) Dans le cadre de l'effort de raffinement de son suivi statistique, BAnQ a remplacé en avril 2014 l'outil de mesure utilisé pour comptabiliser ses visites virtuelles, passant de Webtrends à Google Analytics. Étant donné les différences dans le mode de calcul des visites appliqué par les deux outils, la comparaison de la performance actuelle à celle des années antérieures n'est plus possible. De plus, les cibles prévues au Plan stratégique 2013-2016 ne peuvent plus servir de référence. Soulignons néanmoins que les premières statistiques mensuelles de 2015-2016 consignées par Google Analytics montrent une augmentation des visites virtuelles par rapport à l'an dernier. La période de chevauchement des deux outils de mesure révèle d'ailleurs un écart de 20 % dans le nombre de visites comptabilisées. Pour permettre une analyse de tendance représentée par le graphique D, les visites virtuelles de 2009-2010 à 2013-2014, consignées par Webtrends, ont été recalculées à la baisse en considérant ce pourcentage. Le graphique confirme ainsi la croissance rapide de l'achalandage virtuel, alors que la fréquentation des édifices diminue.

GRAPHIQUE D – **FRÉQUENTATION DE BAnQ DE 2009-2010 À 2014-2015**

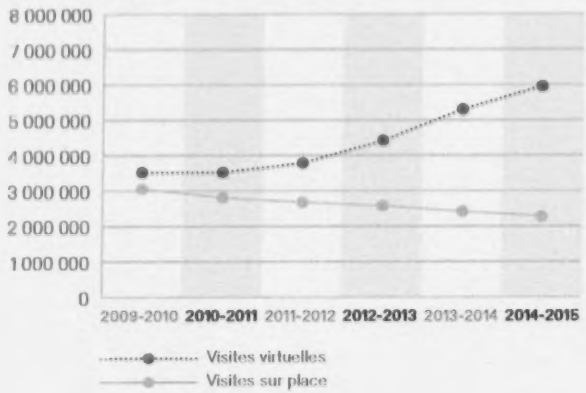

c) Amorcée en février 2014 et terminée le 31 mars 2015, la première phase du projet de rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque incluait le redéploiement des postes d'emprunt en libre-service aux différents étages de l'édifice et l'ajout de nouveaux postes ; l'installation de postes de retour en libre-service dans le hall ; une entrée renouvelée (plafond, éclairage, nouveaux portillons) ; de nouveaux comptoirs d'information et de service ; une nouvelle signalisation dans le hall et dans les espaces rafraîchis du rez-de-chaussée. Depuis le 13 mars 2015, tout le rez-de-chaussée est désormais ouvert les soirs de fin de semaine.

AXE 2 CONTRIBUTION À L'INTÉGRATION SOCIALE

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS	
		2013-2014	2014-2015
a) Nombre d'activités destinées aux nouveaux arrivants	245	267	214
b) Nombre de prêts de documents des collections multilingues	51 000	43 750	48 844
c) Nombre de visites sur le portail Jeunes	Voir commentaire c	Voir commentaire c	128 596
d) Nombre d'abonnés au Service québécois du livre adapté	5 800	5 239	4 977
e) Nombre d'emprunts de documents adaptés	150 000	149 152	151 937

Commentaires

a) Dans le cadre d'un partenariat avec BAnQ, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a réduit son offre de séances d'information sur la vie et l'emploi en région offertes à la Grande Bibliothèque.

En revanche, 306 nouveaux arrivants se sont inscrits cette année aux ateliers de conversation française offerts par les Amis de BAnQ, une hausse de 30 % par rapport à l'an dernier.

b) Le nombre d'emprunts de documents des collections multilingues a augmenté de 12 % par rapport à l'année précédente, bien qu'il soit légèrement en dessous de l'objectif de l'année.

c) Tel qu'expliqué précédemment, BAnQ a remplacé en avril 2014 son outil d'analyse de la fréquentation de son portail, passant de Webtrends à Google Analytics. Comme pour l'ensemble du portail, l'achalandage du portail Jeunes de BAnQ (**jeunes.banq.qc.ca**) ne peut être comparé à celui de l'an passé ni à la cible définie au Plan stratégique 2013-2016, considérant les différents modes de calcul appliqués par les deux outils.

d) Pas moins de 1065 nouvelles inscriptions ont été faites au Service québécois du livre adapté (SQLA) en 2014-2015. Celles-ci ne compensent toutefois pas le nombre d'abonnements échus en raison de dossiers inactifs, résultant ainsi au final en une baisse du nombre d'abonnés. Une augmentation des inscriptions est à prévoir avec la mise en place à l'échelle canadienne du Centre d'accès équitable aux bibliothèques (CAÉB), un service mettant à la disposition des bibliothèques publiques canadiennes des ouvrages en formats accessibles aux personnes ayant une déficience perceptuelle. La participation de BAnQ au CAÉB, prévue initialement pour 2014, devrait se concrétiser au cours de l'exercice 2015-2016.

e) Le prêt de documents adaptés a connu une hausse de 2 % en 2014-2015. Cette hausse est attribuable à l'augmentation de 62 % des emprunts de livres enregistrés adaptés en ligne, au diapason du prêt de documents numériques de la Collection universelle, qui présente aussi une telle croissance. Le prêt de livres enregistrés adaptés sur CD est demeuré relativement stable, alors que celui des livres en braille a diminué de 14 % par rapport à l'année précédente.

GRAPHIQUE E – **EMPRUNTS DE DOCUMENTS ADAPTÉS PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES EN 2013-2014 ET EN 2014-2015**

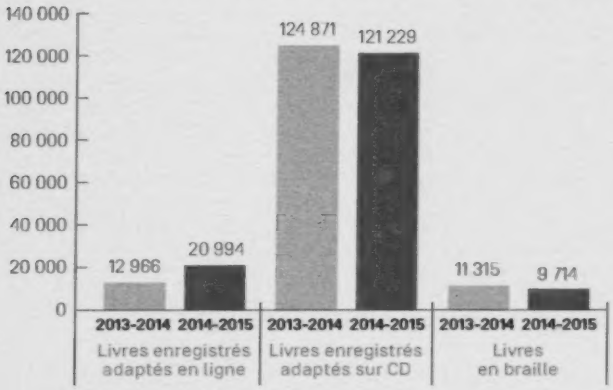

GRAPHIQUE F – **RÉPARTITION DES EMPRUNTS DE DOCUMENTS ADAPTÉS PAR CATÉGORIES DOCUMENTAIRES POUR L'EXERCICE 2014-2015**

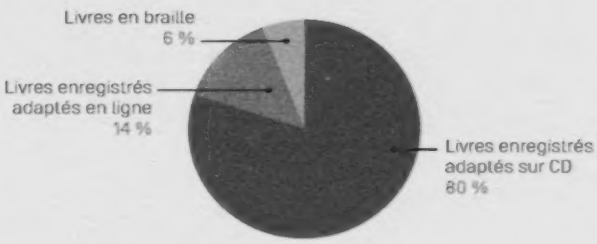

ENJEU 4 LE PARTAGE DES EXPERTISES

AXE 1 PÔLE DE RÉFÉRENCE ET DE SOUTIEN POUR LES MILIEUX BIBLIOTHÉCONOMIQUES ET ARCHIVISTIQUES

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS	
		2013-2014	2014-2015
a) Consultation des milieux relativement au projet de loi sur les archives et à ses règlements afférents	Au cours de l'année 2014-2015	–	Consultation reportée
b) Nombre de projets conjoints réalisés avec les centres d'archives privées agréés	9	11	6
c) Nombre de notices importées par les bibliothèques québécoises dans leurs catalogues à partir du Service québécois de traitement documentaire	450 000	1 105 003	1 028 417
d) Mise en œuvre d'un projet-pilote de service coopératif de référence virtuelle	2014-2015	–	Service mis en place le 11 juin 2014
e) Révision de l'entente de partenariat avec la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications	Report de 2013-2014 à 2014-2015	Processus amorcé en mars 2014	Processus poursuivi

Commentaires

a) Les propositions de modifications au texte de la Loi sur les archives et aux règlements afférents ont été consignées dans un ensemble de documents remis au Secrétariat à la planification stratégique et aux sociétés d'État du ministère de la Culture et des Communications en janvier 2014. Les travaux menés de concert avec le Ministère en prévision de la révision de la Loi et des règlements afférents se poursuivent.

b) Six projets conjoints ont été réalisés avec les centres d'archives privées agréés en 2014-2015, comparativement à 11 en 2013-2014. Cette baisse est attribuable au contexte de resserrement budgétaire, qui a limité les déplacements du personnel et les heures de travail supplémentaires nécessaires à la tenue d'événements organisés avec ces partenaires.

d) En collaboration avec une douzaine de bibliothèques publiques québécoises, le service de référence virtuelle coopérative REPONSEATOUT.CA a été lancé le 11 juin 2014. Le projet a permis la mise en commun des ressources professionnelles et documentaires des bibliothèques publiques québécoises en vue d'offrir aux usagers un éventail plus large de services et de connaissances. Ce service est disponible pour tous les citoyens québécois, sept jours par semaine.

e) Des échanges ont lieu avec le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour préparer le renouvellement de l'entente portant sur la Grande Bibliothèque et pour discuter de nouvelles pistes de collaboration. Le processus se poursuivra en 2015-2016.

AXE 2 DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ÉDUCATION / CULTURE

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS	
		2013-2014	2014-2015
a) Contribution des milieux enseignants à la section destinée aux milieux de l'éducation sur le portail de BAnQ	À partir de 2014-2015	–	Contribution reportée
b) Nombre d'activités destinées aux milieux scolaires	80	215	233
c) Nombre d'activités réalisées en partenariat avec les écoles de bibliothéconomie et d'archivistique du Québec et les associations professionnelles	18	67	59

Commentaires

a) Une réflexion sur l'architecture de la section *Milieu de l'éducation* est en cours. Par conséquent, la contribution des milieux enseignants à cette section est reportée.

b) Le nombre d'activités destinées aux milieux scolaires a connu une hausse de 8 % en 2014-2015. Cette croissance s'explique notamment par le gain en popularité des visites scolaires d'expositions, dont le nombre a augmenté de 30 % au cours de l'année.

c) Les activités réalisées en partenariat avec les écoles de bibliothéconomie et les associations professionnelles ont porté entre autres sur l'archivistique, la norme RDA (Ressources : Description et Accès), le Service québécois de traitement documentaire, les services offerts par BAnQ ainsi que l'utilisation des médias sociaux.

De plus, BAnQ a participé au Salon de l'emploi de l'École des sciences de l'information de l'Université McGill, organisé en partenariat avec l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, afin de faire connaître les possibilités d'emploi au sein de l'institution aux futurs diplômés des programmes de maîtrise en sciences de l'information.

AXE 3 RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS	
		2013-2014	2014-2015
a) Nombre de projets réalisés avec des partenaires nationaux et internationaux	7	6	11
b) Soutien technologique et enrichissement des contenus du portail Internet du Réseau francophone numérique	Nouvelles fonctionnalités à partir de 2014-2015	–	Projet reporté

Commentaires

a) Les projets réalisés avec des partenaires canadiens et étrangers sont de natures diverses. Ils se concrétisent notamment par des expositions – par exemple, *Matshinanu – Nomades*, présentée en Bretagne en collaboration avec EPCC Chemins du patrimoine en Finistère, et *Hommage à Félix Leclerc*, présentée à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Les projets prennent parfois la forme de publications – notamment le *Recueil de règles de numérisation* publié en collaboration avec la BnF et le Musée canadien de l'histoire – ou de contributions à des publications, comme la sélection de titres de littérature jeunesse québécoise pour la *Revue des livres pour enfants* de la BnF. La traduction de normes et de règles bibliographiques découle également de tels projets – par exemple, la traduction de la norme RDA en partenariat avec l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation (ASTED) et Bibliothèque et Archives Canada (BAC), de même que la traduction de la 23e édition de la classification décimale Dewey en collaboration avec l'ASTED, BAC et la BnF. Enfin, certains projets déjà amorcés sont en lien avec le Web, comme la collaboration avec l'Association internationale des archives francophones, particulièrement pour son Portail international archivistique francophone (**piaf-archives.org**), et le partenariat avec Wikimédia pour l'activité *Mardi, c'est Wiki !*, qui contribue au développement de contenu québécois et francophone dans l'encyclopédie Wikipédia.

b) Créé en 2006 et bénéficiant du soutien actif de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Réseau francophone numérique regroupe 25 institutions patrimoniales, dont BAnQ, chargées de préserver et de diffuser le patrimoine documentaire francophone. BAnQ fait partie des institutions fondatrices du Réseau et, depuis 2008, elle en administre le portail Web (**rfnum.org**), qui offre un accès centralisé au patrimoine documentaire numérisé des institutions membres. Dans le cadre de la définition des axes stratégiques 2015-2018 par le comité de pilotage, une réflexion quant à l'évolution du portail est en cours. L'ajout de nouvelles fonctionnalités prévu en 2014-2015 est donc reporté.

ENJEU 5 LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS

AXE 1 DÉVELOPPEMENT DES REVENUS AUTONOMES

INDICATEUR	CIBLE 2014-2015	RÉSULTATS	
		2013-2014	2014-2015
a) Nombre d'activités soutenues par la Fondation de BAnQ	12	10	14

Commentaires

a) La première campagne de financement de la Fondation de BAnQ a été lancée en avril 2014. Plusieurs dons importants ont été amassés et ont permis de financer 14 projets qui contribuent à démocratiser la culture, à rendre le savoir accessible à tous et à faire de BAnQ une institution de troisième génération. Les projets en cours de réalisation sont : le Médialab, le laboratoire d'exploration des ressources numériques, une formation en ligne à la recherche documentaire, des ateliers sur les finances personnelles, l'activité de jeux de société et mathématiques *Jouez le jeu !*, un plan d'accessibilité permettant d'accueillir au Camp de jour de la Grande Bibliothèque 50 jeunes provenant de quartiers défavorisés, le développement d'une ligne du temps pour le portail, l'Heure du conte TD en huit langues, la lecture dans un centre jeunesse de Montréal, une trousse d'activités autonomes pour les 7-11 ans visant à stimuler leur intérêt pour la lecture, la préparation de contenu pédagogique par le personnel de BAnQ pour la section *Milieu de l'éducation* (**banq.qc.ca/education**), le programme de restauration *Adoptez un livre !*, l'acquisition de documents patrimoniaux et le programme de bourses de recherche.

AXE 2 VALORISATION DU POTENTIEL HUMAIN

INDICATEURS	CIBLES 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Rédaction d'un Plan de développement de la main-d'œuvre et de gestion de la relève	Au cours de l'année 2014-2015	–	Reportée en 2015-2016
b) Nombre d'heures de formation offertes (Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre)	6 750	8 047	5 672

Commentaires

a) Une politique de développement des ressources humaines est en place depuis plusieurs années. Le Plan de développement de la main-d'œuvre et de gestion de la relève sera élaboré au cours de l'année 2015-2016. De plus, un nouveau processus d'appréciation du rendement a été lancé en 2014-2015, et l'ensemble des employés ont reçu leur appréciation au cours de l'année suivant la mise en œuvre du processus.

b) Le nombre d'heures de formation a diminué en raison d'une part du resserrement budgétaire et d'autre part du report en 2015-2016 de formations liées au rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque. En effet, dans le cadre de ce projet, d'importantes sommes ont été réservées en 2014-2015 pour la formation du personnel des services de l'accueil et du prêt. Une révision du calendrier des travaux a entraîné un report à 2015-2016 des formations relatives aux services aux usagers et aux clientèles difficiles. Néanmoins, des efforts importants ont été déployés cette année pour préparer les employés à la nouvelle organisation du travail liée à ce rafraîchissement. Ainsi, des formations ont été données concernant l'adaptabilité aux changements, les nouveaux postes de retour en libre-service ainsi que l'ergonomie et la salle de tri.

AXE 3 RENFORCEMENT DES STRUCTURES TECHNOLOGIQUES DE L'INSTITUTION

INDICATEUR	CIBLE 2014-2015	RÉSULTATS 2013-2014	RÉSULTATS 2014-2015
a) Taux cumulé de remplacement des infrastructures technologiques	41 %	35 %	75 %

Commentaires

a) Le remplacement de certaines infrastructures technologiques a été accéléré en 2014-2015, car le risque d'un arrêt de service s'était accru.

Exigences législatives et gouvernementales

Déclaration de services aux citoyens

La réalisation des missions de Bibliothèque et Archives nationales du Québec est encadrée par sa Déclaration de services aux citoyens. Celle-ci se trouve à l'annexe 1. L'institution traite rapidement et avec efficacité les plaintes qu'elle reçoit.

TABLEAU G – **COMMENTAIRES ET PLAINTES DES USAGERS**

	2013-2014	2014-2015
Commentaires	381	295
Plaintes	1 148	884
Total	**1 529**	**1 179**

GRAPHIQUE H – **OBJETS DES PLAINTES POUR L'EXERCICE 2014-2015**

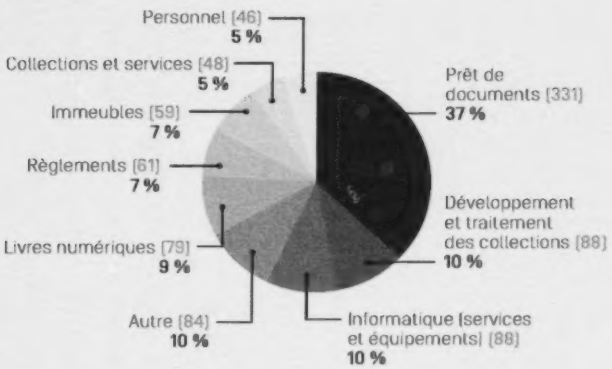

Le dernier palier de traitement des plaintes est constitué du Protecteur des usagers de BAnQ, qui a reçu 11 plaintes en 2014-2015. Parmi celles-ci, 10 concernaient BAnQ. Trois plaintes portaient sur les relations avec le personnel du Service du prêt, trois visaient la politique ou les pratiques en matière de retour de documents, deux touchaient la pratique en matière de recouvrement de sommes dues. De plus, une plainte soulevait la question de la sécurité au sein de la Grande Bibliothèque alors qu'une autre contestait les règles en lien avec les appels d'offres auprès des fournisseurs de services. La dernière plainte n'avait aucun lien direct avec BAnQ, car elle ne soulevait pas de difficultés relatives aux services offerts, ni aux politiques de l'institution, ni aux installations. Plusieurs des plaintes reçues ont été réglées alors que les autres sont demeurées en suspens le temps que l'usager épuise tous les recours administratifs internes à sa disposition, tel que le prévoit le Règlement sur le Protecteur des usagers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Utilisation des ressources

Ressources informationnelles

TABLEAU I – **DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2014-2015**

	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels
Projets de développement	7 851 391 $	5 070 233 $
Autres activités (continuité et encadrement)	5 621 510 $	5 043 720 $
Total	**13 472 901 $**	**10 113 953 $**

TABLEAU J – **NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2014-2015**

Nombre de projets en cours au début de l'exercice	6
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	4
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	2
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	8

TABLEAU K – **LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES AU 31 MARS 2015**

Projets	Avancement (%)
Remplacement du parc de lecteurs-numériseurs pour microfiches destinés au public	80
Remplacement de l'infrastructure du réseau sans fil	15
Mise à niveau de l'infrastructure du cœur de réseau	45
Mise à niveau de l'infrastructure de téléphonie	10
Mise en place d'une infrastructure de stockage destinée à la préservation des documents numériques	27
Migration des postes de travail	90
Mise à jour des logiciels des postes de travail	50
Mise à niveau de l'infrastructure de stockage principale	100
Refonte du système de gestion des archives	10
Remplacement de photocopieurs et d'imprimantes par des appareils multifonctions	100

Ressources humaines

Tableaux de l'effectif

TABLEAU L – **EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS**[1]
(EN NOMBRE D'EMPLOYÉS)

Secteurs d'activité	2014	2015
Personnel d'encadrement	44	43
Professionnels et conseillers en ressources humaines	226	219
Employés de soutien	477	455
Total	**747**	**717**[1]

1. Inclut 37 employés surnuméraires sur appel.

TABLEAU M – **EFFECTIF UTILISÉ AU 31 MARS**
(EN ÉQUIVALENT TEMPS COMPLET)

Secteurs d'activité	2014	2015
Personnel d'encadrement	43,80	42,60[1]
Professionnels et conseillers en ressources humaines	196,96	195,36
Employés de soutien	396,91	372,11
Total	**637,67**	**610,07**

1. Le nombre se termine par ,60 parce que deux cadres en retraite progressive travaillent à raison de quatre jours par semaine.

TABLEAU N – **TAUX DE ROULEMENT DU PERSONNEL PERMANENT**[1]

	2013-2014	2014-2015
Taux de roulement (%)	5,59	4,91

1. Données comprenant les départs à la retraite et excluant les employés occasionnels et surnuméraires.

Tableau de la formation

TABLEAU O – **ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION**

	2013-2014	2014-2015
Proportion de la masse salariale (%)	1,3	0,81[1]

1. Dans le cadre du projet de rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque, d'importantes sommes ont été réservées en 2014-2015 pour la formation du personnel des services de l'accueil et du prêt. Une révision du calendrier des travaux a entraîné un report en 2015-2016 des formations relatives aux services aux usagers et aux clientèles difficiles.

Bonis au rendement

Les versements de bonis ont été suspendus en 2009 pour une durée de trois ans à la suite de l'application de la loi 100 autant pour les cadres que pour le président-directeur général. Pour l'année 2014-2015, cette disposition de la loi 100 sur la rémunération additionnelle fondée sur le rendement a été reconduite.

Mesures de réduction des dépenses

En juillet 2014, BAnQ a dû procéder à des compressions budgétaires en raison de la réduction de sa subvention gouvernementale de 1 990 000 $.

Les mesures de réduction des dépenses correspondant à une réduction de 2 % de la masse salariale et de 3 % des dépenses de fonctionnement n'ont pas été appliquées à BAnQ pour l'exercice financier 2014-2015. En effet, exceptionnellement, le ministère de la Culture et des Communications a déterminé des mesures différentes, mais équivalentes, de contrôle des dépenses. Les conséquences budgétaires ont été absorbées par le portefeuille ministériel.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services

Contrats de services

TABLEAU P – **CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 $ ET PLUS CONCLUS ENTRE LE 1ER JANVIER 2015 ET LE 31 MARS 2015**

	Nombre	Valeur
Contrats de services avec une personne physique[1]	0	– $
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique[2]	5	5 055 036
Total des contrats de services	**5**	**5 055 036 $**

1. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.
2. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Gestion et contrôle des effectifs

TABLEAU Q – **RÉPARTITION DE L'EFFECTIF POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2015**[1]

Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Nombre d'employés au 31 mars 2015
Personnel d'encadrement	20 124	–	20 124	45
Personnel professionnel	87 834	270	88 104	213
Personnel de bureau, technicien et assimilé	167 016	695	167 711	411
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	5 448	80	5 528	11
Total des heures	**280 422**	**1 045**	**281 467**	**680**[2]

1. Chiffres calculés en vertu de la formule utilisée aux fins de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État.
2. Inclut deux employés pour le même poste (remplacement pour congé de maternité) ainsi que cinq employés, dont deux cadres, ayant reçu une rémunération au 31 mars 2015, même s'ils ne comptaient plus parmi l'effectif. Exclut six employés de soutien n'ayant pas travaillé au cours de cette période et 37 employés surnuméraires sur appel (717 employés en poste au 31 mars 2015; voir le tableau L à la page 32).

Le nombre d'heures total pour la période de janvier à mars 2015 est de 281 467 comparativement à 287 701 pour la même période en 2014, soit une variation de 6234 heures. La variation est principalement due aux mesures de gel d'embauche imposées le 5 décembre 2014 et aux mesures de contrôle des dépenses et du temps supplémentaire imposées aux sociétés d'État jusqu'au 31 mars 2015. De plus, BAnQ a maintenu des postes vacants jusqu'au moment de l'étude des crédits 2015-2016.

Allégement réglementaire et administratif

Au cours de l'exercice 2014-2015, dans le cadre du processus de révision continue et d'allégement de ses politiques et réglementations, BAnQ et son conseil d'administration ont procédé à l'adoption de trois politiques révisées : la Politique sur la santé et la sécurité au travail, la Politique de numérisation et la Politique de développement des collections patrimoniales. Deux nouvelles politiques ont par ailleurs été adoptées, soit la Politique sur la sécurité des lieux et la Politique de gestion des risques.

Mesures prises pour se conformer aux recommandations du Vérificateur général pour l'exercice 2013-2014

À l'issue de l'exercice de vérification, BAnQ a veillé à prendre les mesures afin de respecter, avant le 31 mars 2016, les recommandations formulées.

Codes d'éthique

Les administrateurs de BAnQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30).

BAnQ s'est également dotée d'un Règlement relatif au code d'éthique des employés, mis à jour en décembre 2013 à l'occasion de la révision de l'ensemble du corpus réglementaire de l'institution.

En 2014-2015, aucun cas de transgression du Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif.

Les deux codes d'éthique sont reproduits à l'annexe 2.

Politique de financement des services publics

TABLEAU R - **POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS AU 31 MARS 2015**

Revenus provenant de la tarification	Méthode de fixation du tarif	Date de la révision tarifaire	Mode d'indexation du tarif	Revenus de tarification perçus	Coût des biens et services	Niveau de financement atteint (%)	Niveau de financement visé (%)
Direction générale de la diffusion							
Abonnement	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	1 225 $	143 $	100 %	100 %
Prêt entre bibliothèques	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	946 $	631 $	100 %	100 %
Recherche spécialisée	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	420 $	360 $	100 %	100 %
Directions générales de la diffusion, de la conservation et des archives							
Impression et reproduction	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	139 943 $	110 870 $	126 %	110 %
Direction de la gestion des immeubles							
Allée des bouquinistes	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	4 550 $	3 470 $	131 %	100 %
Stationnement[1]	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	907 162 $	514 912 $	176 %	145 %
Café des lettres[2]	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	46 349 $	63 155 $	73 %	65 %
Location de salles[3]	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	236 109 $	335 361 $	70 %	75 %
Direction des communications et des relations publiques et Direction de la programmation culturelle							
Publication	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	4 114 $	3 415 $	120 %	100 %
Direction de la programmation culturelle							
Camp littéraire	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	16 700 $	50 872 $	33 %	20 %
Billetterie	Valeur marchande	11 décembre 2014	Fixation	12 179 $	30 179 $	40 %	50 %
				1 369 697 $	**1 113 368 $**		
Revenus provenant d'une autre source que la tarification							
Amendes				915 702 $			
Repères et services de catalogage avant publication (CIP)				178 302 $			
Prêt de services[4]				54 716 $			
Autres (guichet automatique, location d'exposition, porte-monnaie virtuel, etc.)				604 194 $			
				1 752 914 $			
TOTAL DES REVENUS				**3 122 611 $**			
Produits et services non tarifés, mais qui pourraient l'être							
Aucun							

Justification du niveau de financement visé :

1. Le niveau de financement, de 139 % en 2013-2014, est passé à 176 % en 2014-2015 parce qu'en 2013-2014 les revenus de stationnement ont été diminués de 74 000 $ à la suite d'une vérification de taxes (TPS/TVQ) pour les années 2009-2012. Sans l'ajustement, le niveau de financement atteint aurait été de 153 % en 2013-2014. Le reste de la variation vient du fait que le stationnement a généré plus de revenus qu'en 2013-2014 et entraîné moins de dépenses en ce qui concerne les frais financiers et les pertes sur disposition d'actif.
2. Les coûts comprennent le financement du bâtiment. S'il était considéré dans les tarifs, cela rendrait BAnQ non compétitive.
3. Les coûts comprennent le financement du bâtiment. S'il était considéré dans les tarifs, cela rendrait BAnQ non compétitive. Le niveau de financement, de 117 % en 2013-2014, est passé à 70 % en 2014-2015 parce qu'en 2013-2014 un tournage de film avait généré beaucoup de revenus et peu de dépenses.
4. Ce revenu est compensé par une dépense salariale de valeur équivalente.

Développement durable

Activités réalisées au cours de l'exercice

L'Assemblée nationale a adopté en 2006 la Loi sur le développement durable, qui vise à assurer une gouvernance fondée sur un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la qualité de vie des générations futures. Cette loi touche les sociétés d'État comme Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). À cet effet, l'institution a élaboré son Plan d'action de développement durable 2008-2013. Puisque la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a été prolongée jusqu'à l'adoption d'une stratégie révisée, ce plan a été reconduit avec des ajouts et modifications jusqu'au 31 mars 2015. BAnQ présente ici son septième bilan. Comme dans le rapport de 2013-2014, les résultats se rapportent aux cibles des actions.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Créer une adhésion et une participation au Plan d'action de développement durable de BAnQ

	Gestes	**Suivis**
ACTION 1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique	Élaborer et offrir des activités de sensibilisation et de formation	Formation des personnels ciblés poursuivie
	Prendre part à des séances de formation sur le concept de développement durable	Poursuivi

Indicateurs et cibles

Indicateurs	• Pourcentage du personnel sensibilisé au développement durable
	• Pourcentage des membres du personnel formés ayant acquis une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes
Cibles	• Sensibiliser 100 % du personnel d'ici le début de 2011
	• Former 50 % des membres du personnel afin qu'ils possèdent, d'ici 2013, une connaissance suffisante du concept de développement durable pour le prendre en considération dans leurs activités courantes

Résultats de l'année

- Participation aux activités collectives suivantes : Journée de l'environnement dans l'administration publique et Jour de la Terre
- Mise à jour du contenu de la section *Développement durable* de l'intranet
- Publication d'une nouvelle dans l'intranet pour annoncer la tenue d'un kiosque Hydro-Québec dans le hall de la Grande Bibliothèque promouvant des produits écoénergétiques
- Publication d'une nouvelle dans l'intranet annonçant le lancement des bordereaux de paie électronique

ACTION 2 Sensibiliser les usagers de BAnQ à ses démarches en matière de développement durable	
Indicateur et cible	
Indicateur	• Nombre d'outils de sensibilisation des usagers mis de l'avant
Cible	• Sensibiliser les usagers fréquentant les édifices de BAnQ d'ici le début de 2013
Résultats de l'année	
	• Camp de jour de la Grande Bibliothèque : planification des activités en lien avec le développement durable et utilisation de matières recyclées
	• Participation à l'activité collective Une heure pour la Terre

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités quotidiennes de gestion

	Gestes	**Suivis**
ACTION 3 Mettre en œuvre des pratiques et des activités conformes aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable	Mettre en œuvre le plan annuel de gestion environnementale tel qu'annoncé dans le cadre de gestion environnementale	Poursuivi
	Promouvoir auprès du personnel et des usagers de BAnQ l'utilisation des moyens de transport alternatifs (covoiturage, vélo, etc.)	Poursuivi

Indicateur et cible	
Indicateur	• État d'avancement de la mise en œuvre du plan annuel de gestion environnementale
Cible	• Mettre en œuvre le plan annuel de gestion environnementale tel qu'énoncé dans le cadre de gestion environnementale
Résultats de l'année	
	• Gestes du plan de gestion environnementale 2013-2014 reconduits : - Faire l'analyse de la consommation énergétique pour tendre vers une réduction de la consommation - Poursuivre et maintenir les programmes de gestion des matières résiduelles en place
	• Premier projet de rafraîchissement réalisé avec la gestion des rebuts de construction selon les 3RV (réduire, réemployer, recycler et valoriser) : rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Réduire les coûts d'utilisation des ressources et de l'énergie

	Gestes	**Suivis**
ACTION 4 Promouvoir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées dans les activités quotidiennes	Mettre en œuvre des mesures de réduction de la consommation énergétique des édifices de BAnQ	Poursuivi
	Faire l'analyse annuelle de la consommation énergétique	Poursuivi
	Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV	Poursuivi
	Compléter l'installation graduelle des îlots de récupération dans les édifices de BAnQ	Poursuivi
	Mettre en œuvre un ensemble de programmes spécifiques de récupération concernant notamment les déchets électroniques et informatiques ainsi que les matériaux utilisés pour la préparation des expositions	Poursuivi
	Favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux dans les projets de construction et d'aménagement, dont l'aménagement des expositions	Poursuivi
	Mettre en œuvre des mesures de réduction de l'utilisation du papier, notamment en programmant l'impression recto verso par défaut sur les appareils informatiques et les imprimantes	Achevé pour les appareils publics
	Réévaluer l'usage du support papier pour transmettre les messages aux usagers et mieux évaluer les quantités d'exemplaires imprimés	Poursuivi
	Concevoir et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation à l'économie d'énergie auprès des employés	Non réalisé
	Sensibiliser le personnel à l'application des 3RV	Poursuivi
	Sensibiliser le personnel, les usagers, les partenaires, les fournisseurs et les prestataires de services à l'utilisation des formulaires électroniques et à la restriction de l'utilisation de papier	Poursuivi
	Sensibiliser le personnel et les usagers aux bonnes pratiques d'impression	Poursuivi

Indicateurs et cibles	
Indicateurs	• Caractérisation des matières résiduelles annuelles
	• Matières résiduelles mises en valeur
	• Réduction annuelle du taux de consommation d'énergie
	• Réduction annuelle de la quantité de papier acheté
	• Réduction du nombre d'imprimés produits
Cibles	• Mettre en valeur un pourcentage global de 80 % du potentiel qui peut être mis en valeur (niveau Performance du programme ICI ON RECYCLE)
	• Optimiser la consommation énergétique
Résultats de l'année	
	• Pour la Grande Bibliothèque et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie, diverses mesures ont été prises afin de réduire la consommation d'électricité. La consommation a diminué de 9 % depuis 2008-2009.
	• Dernière caractérisation des matières résiduelles effectuée en 2013-2014 en raison d'un plafonnement. La prochaine caractérisation devrait être réalisée en 2015-2016.
	• Îlots de collecte sélective disponibles dans divers centres de BAnQ
	• Divers programmes de récupération en place : postes informatiques, piles et batteries, ballasts électroniques et lampes fluorescentes, peinture d'exposition, matériaux de fabrication de décors / mobiliers d'expositions récupérés, caisses de transport réutilisées et mobilier transféré à d'autres composantes de l'État
	• Réutilisation de matériaux d'emballage muséologique et recyclage de matériaux inutilisables
	• Achat de mobilier d'exposition ou d'éléments de décor usagés
	• Les bannières d'expositions sont récupérées pour la firme Atelier Éclipse qui les recycle.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 20

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer et développer la présence de BAnQ dans les diverses régions du Québec

	Gestes	**Suivis**
ACTION 6 Donner accès aux fonds, aux collections et aux services à distance de BAnQ à tous les Québécois, notamment par l'intermédiaire du portail de l'institution	Rendre les documents d'archives et de bibliothèque disponibles par l'intermédiaire des outils de recherche du portail	Poursuivi
	Poursuivre la refonte du portail	Poursuivi
	Promouvoir et développer le prêt entre bibliothèques sur tout le territoire du Québec	Poursuivi
	Participer au réseau de référence à distance	Poursuivi
	Élaborer un programme de mise en circulation des activités culturelles	Poursuivi
	Développer, avec les partenaires et les regroupements existants, le réseautage et les échanges entre BAnQ et les milieux documentaires, archivistiques, culturels et de l'éducation	Poursuivi

Indicateurs et cibles	
Indicateurs	• Nombre de documents d'archives et de ressources archivistiques rendus disponibles par l'intermédiaire de l'outil de recherche du portail
	• Nombre de livres et d'autres documents de bibliothèque rendus disponibles par l'intermédiaire de l'outil de recherche du portail
	• Nombre de consultations dans Pistard
	• Nombre de consultations du catalogue Iris
	• Nombre de renouvellements de prêts à distance
	• Quantité de nouveaux contenus et de nouveaux services à distance offerts sur le portail
	• Taux de fréquentation du portail
	• Nombre de participants au réseau de prêt entre bibliothèques
	• Nombre de participants au Catalogue des bibliothèques du Québec
	• Nombre de consultations du Catalogue des bibliothèques du Québec
	• Nombre de demandes de référence à distance
	• Nombre de formations données ou d'outils de formation réalisés
	• Nombre d'activités culturelles réalisées
Cibles	• Accroître le nombre de documents d'archives et de bibliothèque disponibles par l'intermédiaire des outils de recherche du portail
	• Promouvoir le portail et les services de BAnQ sur l'ensemble du territoire du Québec
Résultats de l'année	
	Note : *En avril 2014, BAnQ a procédé au remplacement de l'outil de mesure de la fréquentation de son portail, passant de Webtrends à Google Analytics. Considérant les différences dans le mode de calcul des visites appliqué par les deux outils, les données 2014-2015 ne peuvent être comparées à celles des années antérieures. Ainsi, aucun résultat ne peut être présenté cette année relativement à l'évolution de la fréquentation du portail et de la consultation des catalogues.*
	• Ajout aux outils de recherche disponibles par l'intermédiaire du portail de 132 535 notices bibliographiques et 37 128 notices archivistiques
	• Augmentation de 6 % du nombre de renouvellements de prêts à distance et diminution de 1 % du nombre de demandes de référence à distance
	• Ajout de 28 nouveaux contenus et services à distance au portail
	• Participation de 4 nouvelles bibliothèques au Catalogue des bibliothèques du Québec et augmentation de 1 % du nombre de bibliothèques participant au réseau de prêt entre bibliothèques
	• Offre globale de 32 expositions : 22 dans le réseau de BAnQ et mise en circulation de 7 expositions à travers le Québec (hors réseau BAnQ) et au niveau international (dans 10 lieux d'accueil)
	• Diffusion sur le Canal Savoir des séries suivantes : *La bibliothèque de…* (25 émissions), *50 ans de culture* (10 émissions) et *Histoires d'immigrations* (14 émissions)
	• Diffusion sur le portail d'une trousse éducative pour les jeunes du secondaire
	• Offre en vidéo sur le portail de 26 activités culturelles et 14 tutoriels
	• Offre en baladodiffusion sur le portail de 17 activités culturelles
	• Offre sur le portail de 29 nouveaux contenus et de 17 contenus ou interfaces revus et améliorés
	• Réalisation de 2 partenariats ayant pour but d'accroître le contenu documentaire du portail

	Gestes	Suivis
ACTION 6.1 Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise par la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire	Déterminer les prochaines étapes de ce plan d'action ainsi que l'échéancier de sa réalisation	Poursuivi
Indicateur et cible		
Indicateur	• État d'avancement du plan d'action d'ici 2014-2015	
Cible	• Mettre en œuvre un plan d'action précisant les types de services à rendre disponibles dans les centres d'achives en région afin de réaliser l'action 6.1 et de leur permettre de devenir, à terme, de véritables centres de BAnQ en région	
Résultats de l'année		
	• Le plan d'action a été réalisé et la majorité des mesures ont été mises en place.	

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Développer l'offre numérique sur le portail de BAnQ afin de permettre à ses divers publics de consulter à distance un grand nombre de documents, dans toutes les disciplines, pour répondre à leurs besoins en matière d'information, d'éducation, de recherche, de culture et de loisir, notamment des documents rares et anciens ainsi que des documents nés numériques

	Gestes	Suivis
ACTION 7 Développer l'offre numérique accessible à distance	Numériser les documents des fonds et des collections de BAnQ	Poursuivi
	Rendre disponible un nombre croissant d'abonnements aux ressources numériques	Poursuivi
	Offrir un nombre croissant de documents numériques (archives, livres, revues, enregistrements sonores et visuels, bases de données)	Poursuivi
	Offrir en ligne des documents adaptés en version numérique (enregistrements sonores) pour les personnes ayant un handicap visuel	Poursuivi
	Bonifier les contenus destinés aux jeunes, notamment les histoires en ligne et les activités pour les éducateurs	Poursuivi
Indicateurs et cibles		
Indicateurs	• Nombre de ressources numériques ajoutées sur le portail	
	• Nombre de consultations des ressources numériques accessibles à distance	
	• Nombre de ressources numériques adaptées aux personnes ayant un handicap visuel ajoutées sur le portail	
	• Nombre d'interfaces spécialisées mises en ligne	
Cibles	• Accroître le nombre de documents numérisés accessibles à distance	
	• Accroître le nombre de ressources numériques accessibles à distance	
	• Accroître le nombre d'usagers de BAnQ parmi les personnes ayant un handicap visuel	
	• Accroître le nombre d'usagers de BAnQ provenant des milieux de l'enseignement	

Résultats de l'année	
	Note : *En plus du passage de Webtrends à Google Analytics pour la mesure de fréquentation de son portail, BAnQ s'est dotée cette année d'un nouvel outil permettant de mesurer la consultation de collections patrimoniales numériques pour lesquelles aucune statistique ne pouvait être obtenue auparavant, notamment en ce qui concerne les revues et journaux et les Publications numériques du Québec. Les données de consultation des ressources numériques 2014-2015 ne peuvent donc pas être comparées à celles des années antérieures. Aucun résultat n'est donc présenté à cet égard cette année.*
	• Collections patrimoniales : ajout de 1 978 963 documents numériques accessibles à distance (1 953 253 documents numérisés et 25 710 documents nés numériques reçus en dépôt volontaire)
	• Collection universelle : ajout de 938 405 documents numériques accessibles à distance
	• Ajout de 2526 documents numériques adaptés accessibles à distance
	• Augmentation de 62 % du nombre d'emprunts de livres enregistrés adaptés en ligne

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Assurer la conservation adéquate des documents d'archives et de bibliothèque dont BAnQ a la garde, et ce, avec des partenaires le cas échéant

	Gestes	**Suivis**
ACTION 8 Doter BAnQ de capacités d'entreposage suffisantes, notamment au moyen d'une bibliothèque de dépôt partagée, afin de répondre aux besoins croissants en matière de conservation de collections, tant pour les bibliothèques publiques que pour les bibliothèques des établissements d'enseignement, et afin de garantir un accès facile et rapide aux documents d'archives et de bibliothèque	Inventorier et analyser les besoins en matière de lieux de diffusion, de conservation et d'entreposage	Poursuivi
	Aménager les locaux	Poursuivi

Indicateur et cible	
Indicateur	• État d'avancement de l'organisation des lieux et des conditions de conservation
Cible	• Assurer le maintien, l'optimisation et le développement des lieux d'entreposage et de travail de BAnQ

Résultats de l'année	
	• Évaluation des besoins réalisée centre par centre en juillet 2014. Sont en cours ou complétés : - travaux de rafraîchissement d'espaces de BAnQ Québec : fin prévue en juillet 2015 ; - travaux de construction pour la phase 2 du Complexe scientifique à Québec : fin prévue en septembre 2015 ; - ajout d'étagères à BAnQ Rouyn-Noranda : complété.
	• Rapport synthèse mis à jour en juillet 2014. Projets en cours ou complétés en 2014-2015 : - densification de magasins de BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie : complétée à l'hiver 2015 ; - travaux de la phase 1 du rafraîchissement du rez-de-chaussée de la Grande Bibliothèque : complétés ; - étude par la Société québécoise des infrastructures pour présenter des options de relocalisation de BAnQ Rimouski : complétée.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 26

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Intervenir auprès des « clientèles empêchées » (par exemple, les analphabètes, les autochtones, les communautés culturelles, les décrocheurs scolaires)

	Gestes	**Suivis**
ACTION 9 Jouer un rôle de médiation culturelle pour les usagers de BAnQ, actuels ou futurs, et atteindre des segments de nouveaux publics	Offrir des formations ou des sessions adaptées aux besoins de diverses « clientèles empêchées »	Poursuivi
	Concevoir, promouvoir et réaliser divers programmes et actions de médiation	Poursuivi

Indicateurs et cible	
Indicateurs	• Nombre de formations adaptées
	• Nombre de partenaires
	• Nouveaux publics informés
Cible	• Atteindre là où elles sont les « clientèles empêchées », notamment les analphabètes, les autochtones, les communautés culturelles, les décrocheurs scolaires et les gens qui ne fréquentent habituellement pas un lieu culturel

Résultats de l'année
• Réalisation de 228 séances de formation : classes de francisation, séances d'information sur les régions du Québec pour les nouveaux arrivants et visites de la Grande Bibliothèque pour des jeunes en réinsertion sociale, entre autres
• Participation de 3439 personnes à ces séances de formation
• Poursuite du programme Heure du conte TD avec des histoires offertes en diverses langues : 883 personnes ont participé à ces animations
• Poursuite de la collaboration avec les Amis de BAnQ pour la tenue de groupes de conversation en français avec de nouveaux arrivants
• Mise en place d'un plan d'accessibilité afin de permettre à 50 jeunes provenant de milieux défavorisés de participer au Camp de jour de la Grande Bibliothèque

Les objectifs gouvernementaux non retenus par BAnQ sont consignés dans son Plan d'action de développement durable, disponible sur son portail Web.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Le comité permanent sur la Politique linguistique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2014-2015. Le comité s'est penché sur différents sujets, dont les activités de sensibilisation.

Ainsi, BAnQ a participé à la Francofête, organisée par l'Office québécois de la langue française, qui a eu lieu du 16 au 29 mars 2015. Les objectifs poursuivis par BAnQ étaient de promouvoir la langue française et l'utilisation d'une langue de qualité auprès de ses employés, de contribuer à améliorer leur connaissance de la langue française de façon ludique, ainsi que de faire connaître la Politique linguistique de BAnQ. Pour ce faire, BAnQ a diffusé dans son intranet, tous les jours, différentes capsules d'information portant sur des sujets touchant à la langue française. Elle a aussi rappelé aux employés qu'elle met à leur disposition des outils visant à les aider à parfaire leur connaissance du français.

En collaboration avec l'organisme Alliance éventuelle, le journal *Éventuel* et l'École de langues de l'UQAM, BAnQ a aussi proposé, à la Grande Bibliothèque, une activité en lien avec la Francofête, soit le gala et lecture *Conjuguons lire et écrire*. Ce concours s'adressait à des personnes issues de différentes communautés culturelles de Montréal pour qui le français est une langue seconde.

À l'invitation du Conseil supérieur de la langue française, BAnQ a participé à la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2015, en relayant dans les réseaux sociaux le jeu-questionnaire sur les termes français désignant les réalités relatives aux médias sociaux.

De plus, le 26 mars 2015, BAnQ a participé à la première rencontre du réseau des mandataires des ministères et organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française et de la Politique linguistique gouvernementale.

Malgré tous les efforts déployés à l'égard de l'emploi et de la qualité de la langue française, BAnQ a reçu deux plaintes relatives à l'utilisation du français. Dans les deux cas, les plaintes concernaient des ressources documentaires externes et BAnQ a répondu à la satisfaction de l'Office québécois de la langue française.

Gouvernance des sociétés d'État

À l'automne 2012, le ministère de la Culture et des Communications a informé la direction de BAnQ de sa volonté d'engager le processus de révision législative requis pour soumettre l'institution à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Une collaboration a été mise en place entre le Ministère et le Secrétariat général de BAnQ en 2013-2014, qui s'est poursuivie en 2014-2015. Le projet de loi n° 47 – Loi modernisant la gouvernance de BAnQ – a été déposé par le ministère de la Culture et des Communications auprès du ministère du Conseil exécutif le 28 janvier 2015. Les étapes menant à l'adoption du projet de loi se poursuivront au printemps.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de BAnQ est composé de 17 membres, dont 15 sont nommés par le gouvernement et par la Ville de Montréal et deux sont élus par les usagers pour les représenter.

Les membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés et ont droit au remboursement des dépenses liées aux déplacements effectués pour participer aux réunions.

Composition au 31 mars 2015

Présidente

Christiane Barbe
Présidente-directrice générale
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Membres

Isabel Assunçao
Directrice, Culture, sports, loisirs et développement social, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
Ville de Montréal

Gaston Bellemare
Président
Festival international de la poésie de Trois-Rivières

Isabelle Cadrin
Directrice, arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Ville de Montréal

Marie-Josée Courchesne
Chef de service de la gestion des documents et des archives
Ville de Longueuil

Martin Desroches
Directeur général
Cinémaginaire

Isabelle Ducharme
Présidente du conseil d'administration
Kéroul

Joëlle Fontaine-Gariépy
Représentante des usagers de l'extérieur de la ville de Montréal
Étudiante

Louise Guillemette-Labory
Directrice associée, Bibliothèques
Direction du développement culturel et des bibliothèques, Service du développement culturel, Ville de Montréal

Christiane Huot
Directrice retraitée
Service des archives et de la gestion des documents, Université du Québec à Montréal

Anastassia Khouri
Bibliothécaire émérite
Université McGill

Yvan Lamonde
Représentant des usagers de la ville de Montréal
Professeur émérite
Université McGill

Francis Leblond
Archiviste
Fédération des caisses Desjardins du Québec

Wendy Lessard-Durrant
Directrice retraitée
Bibliothèque de l'Université Bishop's

Stanley Péan
Animateur de radio et chroniqueur

Joëlle Thivierge
Directrice générale
Réseau BIBLIO de l'Estrie

Gérald R. Tremblay
Avocat associé
McCarthy Tétrault

Secrétaire
Sophie Montreuil
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence par intérim
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Comités rattachés au conseil d'administration

Les comités rattachés au conseil d'administration sont composés de membres de celui-ci, d'experts externes et de représentants de BAnQ.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour rôle premier d'aider le conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière.

À ce titre, le comité procède à l'examen des états financiers de BAnQ et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Il reçoit le rapport du Vérificateur général sur les états financiers, procède à l'examen de la prévision budgétaire annuelle, surveille l'environnement de contrôle et la gestion des risques, et met en œuvre les processus nécessaires pour détecter toute fraude ou erreur.

La directrice de la vérification interne relève du président du comité.

Composition du comité au 31 mars 2015

Membres du conseil d'administration de BAnQ
Martin Desroches
Francis Leblond

Membres externes
Michel Hamelin, président
Associé leader, Services organisationnels et financiers, et membre du Comité de direction
Demers Beaulne

Caroline Bineau
Directrice, Administration et Campagne annuelle
Fondation HEC

Membres du personnel de BAnQ invités
Louise Boutin
Directrice générale de l'administration et des services internes

Magda Greiss
Directrice de la vérification interne

Johanne Matton
Directrice des ressources financières
Direction générale de l'administration et des services internes

Comité sur les collections et les services

Le mandat du comité sur les collections et les services est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration quant à l'adoption d'orientations, de politiques ou de réglementations en matière de développement et de gestion des collections et services de BAnQ. Ces avis doivent prendre en considération les missions de l'institution et ses divers publics, ainsi que son environnement de coopération avec les milieux documentaires québécois, les milieux culturels et les milieux d'éducation.

Composition du comité au 31 mars 2015

Membres du conseil d'administration de BAnQ
Isabel Assunçao, présidente
Marie-Josée Courchesne
Louise Guillemette-Labory
Yvan Lamonde
Francis Leblond
Wendy Lessard-Durrant

Membres externes
Denys Chouinard
Archiviste retraité

Françoise Martin
Chef de service des arts, de la culture et des bibliothèques
Ville de Terrebonne

Membres du personnel de BAnQ invités
Danielle Chagnon
Directrice générale de la conservation

Normand Charbonneau
Conservateur et directeur général des archives

Hélène Roussel
Directrice générale de la diffusion

Comité sur les services adaptés

Le mandat du comité sur les services adaptés est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration quant à l'adoption d'orientations, de politiques ou de réglementations de BAnQ en matière de développement de services aux personnes handicapées et de développement des collections pour les personnes ayant une déficience perceptuelle ou des limitations fonctionnelles. Il s'attache à garantir au sein de BAnQ l'accessibilité aux collections et services adaptés, notamment grâce aux technologies de l'information et des télécommunications. Le comité conseille également BAnQ sur la mise en œuvre de partenariats avec les autres institutions intéressées.

Composition du comité au 31 mars 2015

Membre du conseil d'administration de BAnQ
Isabelle Ducharme, présidente

Membres externes
Émilie Boulet-Lévesque
Coordonnatrice, responsable du service d'interprétation visuelle pour les cégeps de l'ouest du Québec
Cégep du Vieux-Montréal

Guylaine Martin
Directrice générale
Baluchon Alzheimer

Diane Milliard
Directrice générale
Association du Québec pour l'intégration sociale, Institut québécois de la déficience intellectuelle

Elizabeth Walcot-Gayda
Représentante du milieu des troubles d'apprentissage

Membres du personnel de BAnQ invités
Chloé Baril
Directrice de l'accueil et du prêt
Direction générale de la diffusion

Hélène Roussel
Directrice générale de la diffusion

André Vincent
Chef des services adaptés
Direction de l'accueil et du prêt, Direction générale de la diffusion

Comité sur les technologies de l'information

Le mandat du comité sur les technologies de l'information est de formuler des avis et recommandations au conseil d'administration au sujet des orientations et projets institutionnels dans le domaine des technologies de l'information et des télécommunications. Le comité analyse et commente notamment la planification annuelle et triennale de BAnQ élaborée dans le cadre de la réglementation gouvernementale. Le comité peut également être appelé à étudier tout projet de politique ou de règlement de BAnQ relié aux technologies de l'information et des télécommunications.

Composition du comité au 31 mars 2015

Membres du conseil d'administration de BAnQ
Gaston Bellemare
Christiane Huot

Membres externes
Mario Rancourt, président
Directeur des ressources informationnelles retraité
Sûreté du Québec

Catherine Beaudry
Directrice du développement et du soutien organisationnels
Sûreté du Québec

Christian Léveillé
Directeur principal, technologie, orientations et conception retraité
Mouvement Desjardins

Sylvain Perras
Directeur de service, technologies de l'information
Ville de Montréal

Membre du personnel de BAnQ invité
Marco Babin
Directeur général des technologies de l'information et des télécommunications par intérim

Comités institutionnels

Comité consultatif sur les archives privées

Le comité consultatif sur les archives privées a pour mandat de favoriser le développement des fonds et collections d'archives privées conservés par BAnQ. Le comité appuie ses réflexions sur la Politique d'acquisition d'archives privées de BAnQ et fonde ses travaux sur des normes et procédures archivistiques reconnues. Le comité prend aussi en considération les recommandations du comité sur les collections et les services de BAnQ.

Composition du comité au 31 mars 2015

Membres externes
Jérôme Bégin
Archiviste
Ville de Québec

Jean-Herman Guay
Professeur
École de politique appliquée,
Université de Sherbrooke

Michel Lacroix
Professeur
Département d'études littéraires,
Université du Québec à Montréal

Marie-Thérèse Lefebvre
Professeure émérite
Faculté de musique,
Université de Montréal

Ronald Rudin
Professeur
Département d'histoire, Université Concordia

Membres du personnel de BAnQ
Hélène Charbonneau, présidente
Directrice de l'ouest du Québec,
responsable des archives privées,
judiciaires et civiles
Direction générale des archives

Valérie D'Amour
Archiviste-coordonnatrice,
BAnQ Vieux-Montréal
Direction de l'ouest du Québec,
Direction générale des archives

Christian Drolet
Archiviste-coordonnateur, BAnQ Québec
Direction de l'est du Québec,
Direction générale des archives

Julie Roy
Archiviste-coordonnatrice,
BAnQ Sherbrooke
Direction de l'ouest du Québec,
Direction générale des archives

Comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles

Le mandat du comité consultatif sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles est de conseiller BAnQ en matière de services, de collections, de mise en valeur, d'activités culturelles et de promotion destinés aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles. Il doit également fournir des informations de première main sur les besoins de ces publics en matière de services de bibliothèque.

Composition du comité au 31 mars 2015

Membres externes
Efoe-Yves Adjakly
Daniele Bernardes Pimenta
Jennifer Courter
Florente Démosthène
My Loan Duong
Habib El-Hage
Rebeca García Sanchez
Alice Mascarenhas
José Ricardo Mendoza
Ping Wang

Membres du personnel de BAnQ
Christiane Barbe, présidente
Présidente-directrice générale

Marylène Le Deuff
Bibliothécaire à la section Économie, affaires, sciences et technologies
Direction de la référence, Direction générale de la diffusion

Jimmy Légaré
Chef de service de la section Histoire, sciences humaines et sociales
Direction de la référence,
Direction générale de la diffusion

Comité de la programmation culturelle

Le mandat des membres du comité consultatif sur la programmation culturelle est d'approuver les orientations annuelles et de veiller à ce que les choix soient représentatifs de la diversité des collections et des priorités de BAnQ. Il veille à définir les priorités triennales et approuve les projets soumis en matière de programmation culturelle.

Composition du comité au 31 mars 2015

Membres externes
Gaston Bellemare
Président
Festival international de la poésie de Trois-Rivières

Isabelle Cadrin
Directrice de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
Ville de Montréal

Denys Chouinard
Archiviste retraité

Michel Huard
Professeur en techniques de muséologie
Collège Montmorency

Hélène Pagé
Directrice du Service de la médiation culturelle et éducative et des relations avec les musées québécois retraitée
Les Musées de la civilisation

Michel Perron
Directeur général
Société des musées québécois

Membres du personnel de BAnQ
Christiane Barbe, présidente
Présidente-directrice générale

Marie-Claude Collet
Directrice des communications et des relations publiques par intérim

Isabelle Corriveau
Coordonnatrice des expositions et des projets spéciaux
Direction de la programmation culturelle

Sophie Montreuil
Secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence par intérim

Nicole Vallières
Directrice de la programmation culturelle

Comités d'acquisition des collections patrimoniales

Les comités d'acquisition des collections patrimoniales ont pour mandat de soutenir

le développement des collections de BAnQ en examinant les dossiers d'acquisition soumis à son attention et en formulant des recommandations quant à l'acquisition par achat d'un deuxième exemplaire des documents soumis au dépôt légal en un seul exemplaire. Ils ont aussi le mandat d'évaluer le coût d'acquisition de chacune des œuvres à la lumière du prix demandé par les artistes ou par les éditeurs et de la valeur relative du marché.

Membres du personnel de BAnQ siégeant à ces comités

Mireille Laforce
Chef du Service des acquisitions des collections patrimoniales
Direction des acquisitions et de la préservation des collections patrimoniales, Direction générale de la conservation

Anne-Marie Lanctôt
Bibliothécaire
Direction des acquisitions et de la préservation des collections patrimoniales, Direction générale de la conservation

Marjolaine Lapierre
Directrice des acquisitions et de la préservation des collections patrimoniales
Direction générale de la conservation

Élise Lassonde
Bibliothécaire responsable de collections
Direction de la recherche et de l'édition, Direction générale de la conservation

Comité d'acquisition des estampes

Membres externes

Sylvie Alix
Bibliothécaire

Gwenaël Bélanger
Artiste

Denise Blackburn
Artiste

Simon Blais
Marchand d'art
Galerie Simon Blais

Nicolas Robert
Marchand d'art
Galerie Nicolas Robert

Comité d'acquisition des livres d'artistes

Membres externes

Jocelyne Aird-Bélanger
Artiste

Claude Chaussard
Artiste, enseignant, architecte

Andrée-Anne Dupuis Bourret
Artiste

Jacques Lamoureux
Collectionneur

Adeline Rognon
Artiste, éditrice

Comité d'acquisition des reliures d'art

Afin d'assurer une continuité dans le développement de sa collection de reliures d'art, de soutenir la création et d'accroître la diversité du patrimoine documentaire national du Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec offre à la communauté des relieurs un programme annuel d'acquisition de reliures d'art contemporaines. Les membres du jury se réunissent une fois par année pour évaluer les œuvres soumises et recommandent ou non l'acquisition des reliures proposées.

Membres externes

Geneviève Bazin
Collectionneuse

Mathieu Bertrand
Libraire
Librairie Bonheur d'occasion

Christine Chartrand
Relieuse

Séverine Chevalier
Restauratrice

Lise Dubois
Artiste

Comité scientifique de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*

Le mandat des membres du comité scientifique consiste à approuver l'orientation de la revue ainsi que l'appel à contributions diffusé annuellement. Les membres du comité sont également responsables de la qualité scientifique des articles publiés dans la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

À cet égard, ils sélectionnent les propositions d'articles et font l'évaluation des articles complets. Enfin, ils peuvent émettre des recommandations visant l'amélioration des composantes de la revue et de son processus d'évaluation.

Composition du comité au 31 mars 2015

Membres externes

Lucia Ferretti
Professeure
Département des sciences humaines, Université du Québec à Trois-Rivières

Esther Trépanier
Professeure
Département d'histoire de l'art, Université du Québec à Montréal

Josée Vincent
Professeure
Département des lettres et communications, Université de Sherbrooke

Membres du personnel de BAnQ

Christiane Barbe, présidente
Présidente-directrice générale

Sophie Montreuil, rédactrice en chef
Directrice de la recherche et de l'édition
Direction générale de la conservation

Claire Séguin
Chef de service de la Collection nationale
Direction de la référence, Direction générale de la diffusion

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Diffusion des documents visés par le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année, le sous-comité du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels de BAnQ s'est réuni à trois reprises et s'est assuré de la mise à jour continue de la section « Accès à l'information » du portail Internet de l'institution : banq.qc.ca/a_propos_banq/acces_a_linfo.

Bilan des demandes d'accès à des documents reçues et des activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Demandes d'accès à des documents

- Nombre de demandes d'accès **reçues** : 61
- **Nombre** et **nature** des demandes d'accès reçues :

Nombre	Nature
14	Renseignements relatifs à l'administration de la justice et à la sécurité publique
33	Renseignements relatifs à des décisions administratives ou politiques
1	Renseignements relatifs à l'économie
13	Demandes d'accès à des renseignements personnels

- Nombre de demandes **acceptées entièrement** : 23
- Nombre de demandes **partiellement acceptées** : 11

Nombre	Restrictions applicables[1]
7	Article 2(4), Loi sur l'accès
1	Articles 2(4) et 48, Loi sur l'accès
3	Articles 53, 54 et 59, Loi sur l'accès

- Nombre de demandes **refusées** : 26

Nombre	Restrictions applicables[2]
11	Article 1, Loi sur l'accès
1	Articles 1 et 9, Loi sur l'accès
1	Articles 1 et 33, Loi sur l'accès
1	Article 2(4), Loi sur l'accès
1	Articles 1 et 2(4), Loi sur l'accès
2	Articles 14, 53, 54 et 59, Loi sur l'accès
1	Article 29, Loi sur l'accès
1	Article 33, Loi sur l'accès
1	Article 42, Loi sur l'accès
6	Article 48, Loi sur l'accès

- Nombre de demandes **abandonnées** : 1
- Nombre de demandes ayant fait l'objet de **mesures d'accommodements raisonnables** : 0
- Nombre de demandes ayant fait l'objet d'une **demande de révision** devant la Commission d'accès à l'information : 2 dont 1 demande a été abandonnée
- Délai de traitement des demandes d'accès :

Délai	Nombre de demandes
20 jours	59
30 jours	2
+ de 30 jours	0

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2014-2015, 14 nouveaux employés de BAnQ ont suivi la formation en accès à l'information et en protection des renseignements personnels (AIPRP) au moment de leur entrée en fonction. Cette formation de base a pour objectif de sensibiliser tout nouvel employé aux principes fondamentaux relatifs à l'AIPRP. Entre autres, on y rappelle l'importance de protéger les renseignements personnels détenus par BAnQ, tout au long de leur cycle de vie, de même que l'importance de privilégier l'accès aux documents sous réserve de certaines restrictions.

BAnQ diffuse régulièrement de l'information visant à sensibiliser son personnel en matière d'AIPRP, notamment au moyen d'articles diffusés sur son intranet.

Pour une quatrième année consécutive, BAnQ a participé, du 22 au 26 septembre 2014, à la Semaine du droit à l'information, lors de laquelle des capsules informatives ont été diffusées dans son intranet dans le but de sensibiliser son personnel en ce qui concerne l'AIPRP. Le thème retenu cette année était la protection des renseignements personnels en lien avec la technologie. BAnQ a ainsi diffusé sur son intranet des capsules informatives portant sur la biométrie, la publicité ciblée, le vol d'identité et la vidéosurveillance, des sujets qui ont tous en commun l'utilisation de renseignements personnels. La semaine s'est terminée par un quiz visant à tester les connaissances des employés en matière de protection des renseignements personnels.

1. Les restrictions applicables inscrites dans ce tableau sont celles prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ., c. A-2.1 (ci-après « Loi sur l'accès »).
2. Les restrictions applicables inscrites dans ce tableau sont celles prévues à la Loi sur l'accès.

BAnQ en chiffres

Activités, collections et fonds

1. Usagers inscrits
2. Utilisation des ressources documentaires
3. Demandes de référence
4. Expositions et activités culturelles
5. Acquisitions
6. Modes d'acquisition pour les collections patrimoniales pour l'exercice 2014-2015 (nombre de documents)
7. Traitement documentaire et archivistique pour l'exercice 2014-2015
8. État des collections au 31 mars
9. Numérisation des collections patrimoniales et archivistiques
10. Programme de catalogage avant publication (CIP)
11. Numéro international normalisé du livre (ISBN)
12. Programmes de soutien aux archives – Subventions accordées
13. Approbation de calendriers de conservation

Légende :
– : non disponible ou non applicable

Activités, collections et fonds

TABLEAU 1 – **USAGERS INSCRITS**

	2013-2014	2014-2015
Usagers inscrits	334 708	362 279

TABLEAU 2 – **UTILISATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

	2013-2014	2014-2015
Documents empruntés - Collection universelle	**5 177 830**	**5 068 249**
Documents imprimés, audiovisuels, etc.	4 826 146	4 498 125
Documents numériques	351 684	570 124
Documents consultés[1]	–	**14 252 807**
Collection universelle	1 118 362	1 025 637
Collections patrimoniales	119 959	119 681
Fonds et collections d'archives	37 487	28 204[2]
Documents numériques[1]	–	13 079 285
TOTAL	–	**19 321 056**
Prêt entre bibliothèques		
Documents prêtés par BAnQ	11 513	10 759
Documents empruntés par BAnQ	1 955	2 111
Catalogues en ligne – nombre d'accès[3]		
Catalogue de la Collection universelle et des collections patrimoniales	–	3 033 293
Catalogue des fonds et collections d'archives	–	365 999

1. BAnQ s'est dotée d'un nouvel outil permettant de mesurer la consultation de collections patrimoniales numériques pour lesquelles aucune statistique ne pouvait être obtenue auparavant, notamment en ce qui concerne les revues et journaux et les Publications numériques du Québec. Les données 2014-2015 ne peuvent donc pas être comparées à celles des années antérieures.
2. Comme de plus en plus de documents archivistiques sont disponibles en ligne, les usagers des centres de BAnQ conservant des archives consultent moins les documents originaux.
3. En avril 2014, BAnQ a procédé au remplacement de l'outil de mesure de la fréquentation de son portail, passant de Webtrends à Google Analytics. Considérant les différences dans le mode de calcul des visites appliqué par les deux outils, les données 2014-2015 concernant l'accès aux catalogues ne peuvent être comparées à celles des années antérieures.

TABLEAU 3 – **DEMANDES DE RÉFÉRENCE**

	SUR PLACE		PAR TÉLÉPHONE		PAR INTERNET[1]		TOTAL	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
Grande Bibliothèque	205 435	212 944	30 067	29 321	5 925	6 287	241 427	248 552
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	704	983	116	120	74	129	894	1 232
Centres de BAnQ conservant des archives	33 743	39 459	9 928	10 658	9 033	9 140	52 704	59 257
TOTAL	**239 882**	**253 386**	**40 111**	**40 099**	**15 032**	**15 556**	**295 025**	**309 041**

1. Y compris les demandes transmises par courrier.

TABLEAU 4 – **EXPOSITIONS ET ACTIVITÉS CULTURELLES**

	EXPOSITIONS		ACTIVITÉS CULTURELLES			
	2013-2014	2014-2015	2013-2014		2014-2015	
	N^bre	N^bre	N^bre	Participants	N^bre	Participants
Grande Bibliothèque	10	10	192	20 092[1]	180	12 075[2]
BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie	1	1	–	–	–	–
Centres de BAnQ conservant des archives	15	11[3]	2	98	1	22
Expositions itinérantes	7[4]	10[5]	–	–	–	–
Hors les murs	–	–	4	–[6]	1	240
TOTAL	**33**	**32**	**198**	**20 190**	182	12 337

1. L'activité Nuit blanche a attiré 3 664 participants à la Grande Bibliothèque en février 2014.
2. L'activité Nuit blanche n'a pas été reconduite en 2015.
3. Bien que l'exposition *Ici / ailleurs* ait été déployée en versions différentes dans les 10 centres de BAnQ conservant des archives, pour des fins statistiques, celle-ci est calculée comme une seule occurrence.
4. En 2013-2014, cinq expositions différentes ont été présentées dans sept lieux hors réseau. Pour les fins statistiques, on calcule le nombre de lieux.
5. En 2014-2015, sept expositions différentes ont été présentées dans 10 lieux hors réseau. Pour des fins statistiques, on calcule le nombre de lieux. Ces données ne prennent pas en considération les cinq partenaires ayant diffusé l'exposition *Ici / ailleurs* dans les quatre régions du Québec où il n'y a pas de lieu de diffusion spécifique.
6. Ces quatre activités culturelles, notamment tenues dans le cadre de festivals, ne permettaient pas une comptabilisation de la fréquentation.

TABLEAU 5 – **ACQUISITIONS**

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BAnQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
	N^bre de documents		N^bre de documents		N^bre de documents		N^bre de documents	
Livres imprimés	78 805	78 973	24 354	32 321	–	–	103 159	111 294
Publications en série imprimées en cours (abonnements)	1 963	1 869	11 326[1]	10 612[1]	–	–	13 289	12 481
Documents cartographiques	503	234	1 418	2 215	3 799	3 151	5 720	5 600
Documents audiovisuels	21 992	24 298	4 685	5 558	774	5 350	27 451	35 206
Documents graphiques	–	–	4 386	2 637	423 672	344 194	428 058	346 831
Documents d'archives textuels (m. l.[2])	–	–	–	–	1 994	1 012	1 994	1 012[3]
	N^bre de titres		N^bre de titres		N^bre de titres[4]		N^bre de titres	
Livres numériques	36 977	63 307	4 114	8 843	–	–	41 091	72 150
Bases de données	241	269	–	–	–	–	241	269
Publications en série numériques en cours	28 444	44 345	5 313	5 531	–	–	33 757	49 876
Documents d'archives textuels (Mo[5])	–		–	–	915	27 412	915	27 412
Autres documents numériques	2 478 771	16 624 144	311	561	42 393	102 148	2 521 475	16 726 853

1. Les publications en série imprimées des collections patrimoniales sont acquises majoritairement par dépôt légal.
2. m. l. : mètre linéaire.
3. Les versements d'archives par les organismes publics peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. Un organisme peut ne pas procéder à un versement au cours d'une année.
4. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.
5. Mo : mégaoctet.

GRAPHIQUE 6 – **MODES D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS PATRIMONIALES POUR L'EXERCICE 2014-2015**
(NOMBRE DE DOCUMENTS)

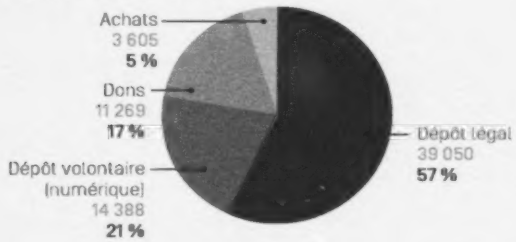

GRAPHIQUE 7 – **TRAITEMENT DOCUMENTAIRE ET ARCHIVISTIQUE POUR L'EXERCICE 2014-2015**

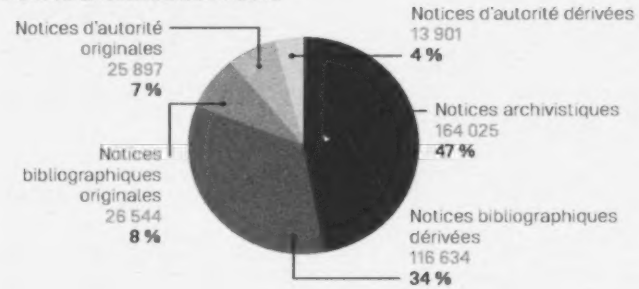

TABLEAU 8 – **ÉTAT DES COLLECTIONS AU 31 MARS**

	COLLECTION UNIVERSELLE		COLLECTIONS PATRIMONIALES		FONDS DES CENTRES DE BAnQ CONSERVANT DES ARCHIVES		TOTAL	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
	Nbre de documents		Nbre de documents		Nbre de documents		Nbre de documents	
Livres imprimés	1 566 274	1 618 539	1 092 390	1 120 687	–	–	2 658 664	2 739 226
Publications en série imprimées	94 148	95 415	1 747 045	1 768 295	–	–	1 841 193	1 863 710
Documents cartographiques	4 402	4 593	64 569	64 963	1 275 415	1 251 389	1 344 386	1 320 945
Documents audiovisuels	468 507	489 331	101 657	106 510	85 879	91 229	656 043	687 070
Documents graphiques	–	–	132 990	149 655	18 881 756	19 225 950	19 014 746	19 375 605
Documents d'archives textuels (m. l.[1])	–	–	–	–	61 675	64 225	61 675	64 225
	Nbre de titres		Nbre de titres		Nbre de titres[2]		Nbre de titres	
Livres numériques	125 062	188 369	33 354	41 453	–	–	158 416	229 822
Bases de données	241	270	–	–	–	–	241	270
Publications en série numériques	27 648	47 216	8 158	8 422	–	–	35 806	55 638
Documents d'archives textuels (Mo[3])	–	–	–	–	29 842	57 254	29 842	57 254
Autres documents numériques	2 516 318	16 638 435	56 050	72 296	122 185	224 333	2 694 553	16 935 064

1. m. l. : mètre linéaire.
2. Dans le cas des archives, la base de calcul est la pièce, soit la plus petite unité archivistique indivisible.
3. Mo : mégaoctet.

TABLEAU 9 – **NUMÉRISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES ET ARCHIVISTIQUES**

	2013-2014		2014-2015	
	Nbre de titres	Nbre de fichiers	Nbre de titres	Nbre de fichiers
Livres imprimés	346	80 430	2 549	112 975
Publications en série	9	229 689	16	248 453
Documents d'archives textuels	–	395 333	–	1 530 221
Documents audiovisuels	2 653	148 522	3 307	177 831
Documents cartographiques	–	1 468	–	5 061
Documents graphiques	–	144 372	–	59 218

TABLEAU 10 – **PROGRAMME DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CIP)**

	2013-2014	2014-2015
Demandes reçues	3 120	3 022
Éditeurs participants	345	331

TABLEAU 11 – **NUMÉRO INTERNATIONAL NORMALISÉ DU LIVRE (ISBN)**

	2013-2014	2014-2015
Nombre de registres d'ISBN attribués aux éditeurs du secteur privé	863	800[1]
Nombre d'ISBN attribués aux ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 011	2 637[1]

1. Il est à noter que le nombre d'ISBN attribués est tributaire de l'activité éditoriale. Ce nombre peut donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

TABLEAU 12 – **PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ARCHIVES - SUBVENTIONS ACCORDÉES**

	SOUTIEN AU TRAITEMENT DES ARCHIVES		SOUTIEN AUX ARCHIVES PRIVÉES[1]	
RÉGION	**2013-2014**	**2014-2015**	**2013-2014**	**2014-2015**
01- Bas-Saint-Laurent	4 750,00 $	2 133,60 $	30 483,00 $	30 483,00 $
02- Saguenay–Lac-Saint-Jean	8 395,77 $	8 683,55 $	120 600,00 $	120 600,00 $
03- Québec	22 315,86 $	24 940,05 $	60 280,00 $	60 280,00 $
04- Mauricie	4 500,00 $	6 000,00 $	31 583,00 $	31 583,00 $
05- Estrie	9 406,71 $	9 353,56 $	96 132,00 $	96 132,00 $
06- Montréal	36 121,00 $	35 419,58 $	90 767,00 $	90 767,00 $
07- Outaouais	8 408,99 $	8 559,46 $	29 679,00 $	29 679,00 $
08- Abitibi-Témiscamingue	6 162,28 $	8 261,06 $	59 985,00 $	59 985,00 $
09- Côte-Nord	5 274,98 $	3 579,52 $	28 274,00 $	28 274,00 $
10- Nord-du-Québec	2 300,00 $	- $	29 040,00 $	29 040,00 $
11- Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3 261,91 $	6 000,00 $	63 799,00 $	63 799,00 $
12- Chaudière-Appalaches	9 387,07 $	9 215,85 $	61 453,00 $	61 453,00 $
13- Laval	4 000,00 $	4 000,00 $	- $	- $
14- Lanaudière	5 500,00 $	3 300,00 $	31 426,00 $	31 426,00 $
15- Laurentides	7 299,71 $	9 361,28 $	30 796,00 $	30 796,00 $
16- Montérégie	15 941,29 $	16 089,68 $	153 864,00 $	153 864,00 $
17- Centre-du-Québec	6 774,43 $	4 902,81 $	54 426,00 $	54 426,00 $
TOTAL	**159 800,00 $**	**159 800,00 $**	**972 587,00 $**	**972 587,00 $**

1. Programme destiné aux services d'archives privées agréés.

TABLEAU 13 – **APPROBATION DE CALENDRIERS DE CONSERVATION**

	2013-2014	2014-2015
Nouveaux / refondus	72	98
Modifiés	126	193

États financiers

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

57 Rapport de la direction

58 Rapport de l'auditeur indépendant

60 État des résultats

61 État du déficit cumulé

62 État de la situation financière

63 État de la variation de la dette nette

64 État des flux de trésorerie

65 Notes complémentaires

Rapport de la direction

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre 5-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Christiane Barbe

La directrice générale de l'administration et des services internes,

Louise Boutin

Montréal, le 17 juin 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2015 et 2014, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts et pour lesquelles les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution)	
	2015	**2014**
État de la situation financière		
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	183 080 617 $	180 195 116 $
Contributions reportées du gouvernement du Québec	118 855 014	116 771 898
Dette nette et déficit cumulé	**(64 225 603)**	**(63 423 218)**
État des résultats		
Contributions du gouvernement du Québec	802 385	(980 442)
Déficit annuel	**(802 385) $**	**980 442 $**

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

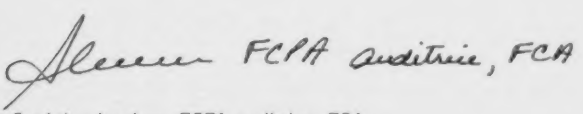

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Montréal, le 17 juin 2015

État des résultats

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Fonctionnement	48 453 820 $	48 453 820 $	50 423 420 $
Centres d'archives privées	1 004 300	1 004 300	1 004 300
Cinémathèque	510 580	510 580	531 300
Contribution financière du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (notes 15 et 19)	38 850	41 092	47 541
Contribution financière du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (note 19)	23 000	23 000	23 000
Intérêts	6 525 462	6 733 816	6 159 564
Contribution relative au remboursement des dettes	18 670 793	17 102 146	15 861 398
Virement des contributions reportées (note 15)	2 016 751	1 430 411	1 434 634
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 4)	8 157 819	8 184 168	8 081 079
Contribution financière du gouvernement du Canada			
Contribution Jeunesse Canada au travail	38 000	38 193	33 848
Virement des contributions reportées (note 15)	–	–	2 399
Autres contributions (note 15)	–	2 313	9 626
Autres revenus	3 380 569	3 122 611	3 219 772
Intérêts	381 600	356 312	367 682
	89 201 544	87 002 762	87 199 563
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	40 867 812	41 161 390	40 480 353
Services professionnels, administratifs et autres	4 413 693	4 342 793	4 690 198
Loyer	5 651 696	5 459 547	5 629 696
Taxes et permis	4 892 416	4 908 570	4 999 415
Fournitures et approvisionnements	4 494 361	4 454 596	3 981 024
Entretien et réparations	3 119 989	2 942 140	3 555 244
Publicité et communication	747 250	886 778	1 166 932
Frais de déplacement et de représentation	328 093	210 299	328 606
Contributions octroyées aux centres d'archives privées	1 132 387	1 132 387	1 132 387
Contributions octroyées à la Cinémathèque	510 580	510 580	531 300
Amortissement des immobilisations corporelles	15 461 956	15 060 335	14 184 203
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	250 000	168 901	403 694
Achats pour le fonds patrimonial (note 6)	350 000	298 506	241 537
Frais financiers (note 5)	7 200 138	7 020 505	6 600 298
	89 420 371	88 557 327	87 924 887
DÉFICIT ANNUEL (note 3)	**(218 827) $**	**(1 554 565) $**	**(725 324) $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit cumulé

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
Déficit cumulé au début de l'exercice	[39 362 016] $	[39 362 016] $	[38 636 692] $
Déficit annuel	[218 827]	[1 554 565]	[725 324]
Déficit cumulé à la fin de l'exercice	[39 580 843] $	[40 916 581] $	[39 362 016] $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

AU 31 MARS 2015

	2015	2014
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie (note 7)	10 286 707 $	9 831 518 $
Placements (note 8)	11 381 040	11 442 764
Débiteurs (note 9)	3 471 267	2 912 940
	25 139 014	24 187 222
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	7 067 683	6 527 301
Intérêts courus à payer	1 828 696	2 199 453
Provision pour vacances (note 11)	3 751 264	3 800 366
Emprunts (note 12)	23 588 990	22 180 463
Dettes (note 13)	159 780 970	156 418 573
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	515 272	575 700
Revenus reportés	115 559	131 417
Contributions reportées (note 15)	5 159 202	6 409 926
Provision pour congés de maladie (note 11)	3 416 178	3 175 306
	205 223 814	201 418 505
DETTE NETTE	**(180 084 800)**	**(177 231 283)**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	136 415 482	135 237 239
Charges payées d'avance	2 752 737	2 632 028
	139 168 219	137 869 267
DÉFICIT CUMULÉ	**(40 916 581) $**	**(39 362 016) $**

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La présidente du conseil d'administration,

Christiane Barbe

Le président du comité d'audit,

Michel Hamelin

État de la variation de la dette nette

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015 Budget	2015 Réel	2014 Réel
DÉFICIT ANNUEL	**[218 827] $**	**[1 554 565] $**	**[725 324] $**
Acquisition d'immobilisations corporelles	[19 818 721]	[16 407 479]	[12 649 582]
Amortissement des immobilisations corporelles	15 461 956	15 060 335	14 184 203
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	250 000	168 901	403 694
	[4 106 765]	[1 178 243]	1 938 315
Acquisition des charges payées d'avance	[5 418 263]	[2 752 737]	[2 632 028]
Utilisation des charges payées d'avance	5 027 967	2 632 028	2 396 607
	[390 296]	[120 709]	[235 421]
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	[4 715 888]	[2 853 517]	977 570
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	[177 231 283]	[177 231 283]	[178 208 853]
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	**[181 947 171] $**	**[180 084 800] $**	**[177 231 283] $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

	2015	2014
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	[1 554 565] $	[725 324] $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	15 060 335	14 184 203
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	168 901	403 694
Virement des contributions reportées	[18 557 870]	[17 303 057]
	[4 883 199]	**[3 440 484]**
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Débiteurs	[558 327]	[360 378]
Créditeurs et charges à payer	613 320	[305 871]
Intérêts courus à payer	[370 757]	[70 391]
Provision pour vacances	[49 102]	17 127
Revenus reportés	[15 858]	[14 320]
Contributions reportées	17 307 146	16 443 555
Provision pour congés de maladie	240 872	128 917
Charges payées d'avance	[120 709]	[235 421]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	**12 163 386**	**12 162 734**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**61 724**	**314**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	**[16 480 417]**	**[11 575 710]**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	22 055 740	14 445 070
Emprunts remboursés	[20 647 213]	[28 193 884]
Dettes effectuées	20 533 468	42 697 533
Dettes remboursées	[17 171 071]	[33 739 852]
Obligations découlant de contrats de location-acquisition remboursées	[60 428]	[90 205]
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**4 710 496**	**[4 881 338]**
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	455 189	[4 294 000]
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 831 518	14 125 518
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**10 286 707 $**	**9 831 518 $**

Les données supplémentaires concernant les flux de trésorerie se trouvent à la note 18.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

Au 31 MARS 2015

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (RLRQ, chapitre B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec publiés à l'extérieur du Québec.

BAnQ a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, BAnQ est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Les états financiers de BAnQ sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics et municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01) en ce qui a trait à la comptabilisation des paiements de transferts. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec ces derniers.

La préparation des états financiers de BAnQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, notamment la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu du fait qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, à l'exclusion des taxes de vente à recevoir, et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et les charges à payer, à l'exclusion des avantages sociaux et des taxes de vente à payer, les intérêts courus à payer, la provision pour vacances, les emprunts et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction, s'il y a lieu, sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Contributions

Les revenus provenant de contributions du gouvernement du Québec sont constatés dans l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que BAnQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Ils sont comptabilisés en contributions reportées lorsque les stipulations créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est créé, les contributions reportées sont virées aux résultats à mesure que les conditions relatives aux passifs sont rencontrées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Autres revenus

Les autres revenus sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Intérêts

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose de soldes bancaires.

Placements

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recevabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour une catégorie donnée de prêts.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possibles, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

PASSIFS

Obligation découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels BAnQ est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la durée du bail.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés selon le mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que BAnQ ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont, de par leur nature, employées normalement pour fournir des services futurs. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs se rattachant à ces biens; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ceux-ci sont acquis.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents du fonds patrimonial, décrit à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

3. ÉTAT DES RÉSULTATS

Les résultats de BAnQ proviennent de deux sources, soit les activités provenant des opérations et les activités financées par des emprunts spécifiques.

Les activités provenant des opérations découlent des opérations courantes de BAnQ ainsi que des revenus et des charges d'exploitation du stationnement. S'ajoutent à ces opérations la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Les activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec représentent les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que l'amortissement des opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

	2015			2014		
	Fonds des opérations	**Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques**	**Total**	**Fonds des opérations**	**Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques**	**Total**
Revenus	63 164 487 $	23 838 275 $	87 002 762 $	65 170 976 $	22 028 587 $	87 199 563 $
Charges	63 499 089	25 058 238	88 557 327	64 928 848	22 996 039	87 924 887
(Déficit) excédent annuel	(334 602) $	(1 219 963) $	(1 554 565) $	242 128 $	(967 452) $	(725 324) $

BAnQ a réalisé en 2015 un déficit de 334 602 $. Le déficit autorisé par le gouvernement étant de 337 195 $, BAnQ a dépassé ses objectifs budgétaires de 2 593 $. En 2014, le déficit autorisé était de 368 303 $, pour un excédent de 242 128 $; le dépassement était donc de 610 431 $. Le déficit autorisé représente l'amortissement du fonds des opérations qui se trouve dans le surplus cumulé à la suite de l'acquisition d'actifs.

4. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale du Québec, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation, l'enrichissement et le traitement documentaire de la collection. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

Depuis 2004, la Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de BAnQ pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. La somme versée par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à BAnQ. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 et dénoncée le 10 juillet 2013 par BAnQ afin que les termes soient renégociés sur des bases actualisées. Des négociations sont toujours en cours. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, un montant de 8 184 168 $ (8 081 079 $ en 2014) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

5. FRAIS FINANCIERS

	2015	2014
Intérêts et frais bancaires	18 394 $	46 661 $
Intérêts sur emprunts	231 043	451 677
Intérêts sur la dette et sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition	6 771 068	6 101 960
	7 020 505 $	**6 600 298 $**

Aucun intérêt n'a été capitalisé aux immobilisations corporelles pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014.

6. FONDS PATRIMONIAL

Le fonds patrimonial de BAnQ contient deux grandes composantes, soit les collections patrimoniales et les fonds d'archives. Les collections patrimoniales comprennent les catégories suivantes de documents : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, partitions, publications électroniques et microformes, ainsi que les collections spéciales, particulières par leur rareté, par leur support matériel ou par leur format, qui comprennent les livres anciens, les estampes, les livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie, les reliures d'art, les affiches, les programmes de spectacles, les cartes postales, les cartes géographiques, l'iconographie documentaire et les reproductions d'œuvres d'art. Les collections patrimoniales comprennent également des documents cinématographiques et télévisuels.

Le fonds patrimonial comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs) ainsi que des archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents textuels s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques et disques appartenant aux mêmes catégories.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés. La valeur des documents patrimoniaux acquis par achat par BAnQ au cours de l'exercice s'établit à 298 506 $ (241 537 $ en 2014). De plus, la valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par BAnQ au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 978 475 $ (679 275 $ en 2014).

7. TRÉSORERIE

Au 31 mars 2015, le taux d'intérêt des comptes courants de BAnQ est de 0,55 % (0,7 % en 2014). Afin d'assurer une bonne gestion de la trésorerie, BAnQ utilise un compte bancaire à taux préférentiel pour gérer ses surplus d'encaisse. Le taux d'intérêt de ce compte bancaire est de 1,20 % (1,35 % en 2014).

8. PLACEMENTS

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) émis par des tiers

Au 31 mars 2015, BAnQ détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC 2 (véhicule d'actifs-cadres) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable.

BTAA bancaire

Les titres portent intérêt à des taux qui reflètent ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Ne pouvant considérer le marché de ces billets comme étant actif, la direction estime à 11 381 040 $ (11 442 764 $ en 2014) la somme qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2015. À cette date, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée.

Ainsi, au 31 mars 2015, BAnQ détient les titres suivants :

		2015			2014		
Date d'échéance		**Valeur nominale**	**Moins-value cumulative**	**Valeur comptable**	**Valeur nominale**	**Moins-value cumulative**	**Valeur comptable**
BTAA de tiers VAC II							
15 juillet 2016	Catégorie A-1	7 143 929 $	(446 760) $	6 697 169 $	7 143 929 $	(446 760) $	6 697 169 $
15 juillet 2016	Catégorie A-2	424 880	(424 880)	–	424 880	(424 880)	–
15 juillet 2016	Catégorie B	77 128	(77 128)	–	77 128	(77 128)	–
15 juillet 2016	Catégorie C	237 192	(237 192)	–	237 192	(237 192)	–
BTAA bancaire restructuré							
28 septembre 2016		5 541 416	(857 545)	4 683 871	5 603 140	(857 545)	4 745 595
Placements à long terme		**13 424 545 $**	**(2 043 505) $**	**11 381 040 $**	**13 486 269 $**	**(2 043 505) $**	**11 442 764 $**

9. DÉBITEURS

	2015	**2014**
Ville de Montréal	1 802 747 $	1 788 498 $
Taxes de vente à recevoir	617 409	769 458
Fondation BAnQ	541 160	–
Autres débiteurs	509 951	354 984
	3 471 267 $	**2 912 940 $**

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2015	**2014**
Fournisseurs et frais courus	4 498 859 $	4 496 172 $
Traitements	2 363 643	1 849 519
Avantages sociaux	205 181	181 610
	7 067 683 $	**6 527 301 $**

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de BAnQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRPE-RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le taux de cotisation au RREGOP est passé le 1er janvier 2015 de 9,84 % à 10,50 % de la masse salariale cotisable. Les taux du RRPE et du RRPE-RRAS demeurent à 14,38 %. Pour le RREFQ, il y a eu congé de primes pour les années 2014 et 2015.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi sur le RRPE de 5,73 % au 1er janvier 2015 (5,73 % au 1er janvier 2014) de la masse salariale cotisable qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et au RRPE-RRAS et d'un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, BAnQ doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2015 correspondant à 11,46 % de la masse salariale cotisable (11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014).

Les cotisations de BAnQ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRPE-RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 644 183 $ (2 383 527 $ en 2014). Les obligations de BAnQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

BAnQ évalue ses obligations relatives aux congés de maladie accumulés selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

	2015	2014
Solde au début	3 175 306 $	3 046 389 $
Charges de l'exercice	1 478 454	1 339 222
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 237 582)	(1 210 305)
Solde à la fin	**3 416 178 $**	**3 175 306 $**

Description

BAnQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Considérant son historique et afin de mieux refléter les deux choix qui s'offrent aux employés dans ses hypothèses, BAnQ a divisé les employés en deux groupes, soit les employés de 50 ans et plus et les employés de moins de 50 ans. La probabilité que les employés de 50 ans et plus utilisent les journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées étant plus élevée, un montant de 2 427 100 $ (2 311 952 $ en 2014) a été calculé. La différence sur le total de 3 416 178 $ (3 175 306 $ en 2014), soit un montant de 989 078 $ (863 354 $ en 2014), a été calculée pour le groupe de 50 ans et moins. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation afin d'en pourvoir le paiement. Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à BAnQ. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Évaluation et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2015 :

	Taux d'indexation		Taux d'actualisation		Durée résiduelle moyenne d'activités des salaires actifs	
	%	%	%	%		
	2015	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**
RREGOP	0,00	1,00	1,06 à 2,96	1,69 à 4,29	De 3 à 20 ans	De 3 à 21 ans
RRPE et RRPE-RRAS	0,00	2,00	0,00 à 2,78	1,23 à 4,16	De 0 à 16 ans	De 1 à 17 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque BAnQ estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

	2015	**2014**
Solde au début	3 800 366 $	3 783 239 $
Charges de l'exercice	2 937 229	2 826 245
Prestations versées au cours de l'exercice	[2 986 331]	[2 809 118]
Solde à la fin	**3 751 264 $**	**3 800 366 $**

12. EMPRUNTS

BAnQ est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 71 861 291 $ [77 839 491 $ en 2014], aux fins suivantes :

	2015	**2014**
Maintien des actifs	58 219 430 $	66 234 790 $
Résorption du déficit d'entretien	1 020 100	1 020 100
Aménagement de magasins supplémentaires au Centre d'archives de Québec	601 761	584 601
Stratégie culturelle numérique	2 020 000	–
Marge de crédit	10 000 000	10 000 000
	71 861 291 $	**77 839 491 $**

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 %. Au 31 mars 2015, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 1,30 % [1,53 % au 31 mars 2014] et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2015	**2014**
Emprunts sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Maintien des actifs	**23 588 990 $**	**22 180 463 $**

13. DETTES

	2015	2014
Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
• 2,698 % remboursable par versements annuels de 2 642 270 $ jusqu'au 1er octobre 2018	10 519 406 $	13 149 257 $
• 2,934 % remboursable par versements annuels de 2 536 487 $ jusqu'au 1er septembre 2023	22 680 000	25 200 000
• 3,318 % remboursable par versements annuels de 27 172 $ jusqu'au 1er octobre 2015	27 035	54 072
• 4,816 % remboursable par un versement de 260 423 $ le 1er décembre 2015	258 600	301 700
• 4,411 % remboursable par versements annuels de 28 164 $ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 $ le 14 mai 2017	195 767	223 733
• 4,411 % remboursable par versements annuels de 851 414 $ jusqu'au 14 mai 2017	2 536 364	3 381 816
• 4,816 % remboursable par versements annuels de 1 465 234 $ jusqu'au 1er décembre 2015	1 454 978	2 909 956
• 4,816 % remboursable par un versement de 79 694 018 $ le 1er décembre 2015	79 136 159	81 688 940
• 4,274 % remboursable par versements annuels de 1 787 924 $ jusqu'au 1er décembre 2015	1 775 408	3 550 816
• 1,932 % remboursable par versements annuels de 1 373 770 $ jusqu'au 1er octobre 2016	2 737 100	4 105 650
• 4,475 % remboursable par versements annuels de 9 532 $ jusqu'au 18 mai 2018	37 862	47 327
• 2,961 % remboursable par versements annuels de 1 624 767 $ jusqu'au 1er septembre 2023	14 520 543	16 133 937
• 4,926 % remboursable par versements annuels de 317 617 $ jusqu'au 1er avril 2031	5 356 293	5 671 369
• 3,271 % remboursable par versements annuels de 1 866 679 $ jusqu'au 1er septembre 2024	18 545 455	–
	159 780 970 $	**156 418 573 $**

Tous les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques décrits ci-dessus sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des contributions accordées à BAnQ par la ministre de la Culture et des Communications au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts à l'exception de la dette pour la construction du stationnement au montant de 5 356 293 $ (5 671 369 $ en 2014). Les versements effectués au titre des contributions sont transmis directement au Fonds de financement.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à BAnQ les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

2016	93 836 484 $
2017	11 184 303
2018	9 927 620
2019	8 942 332
2020	6 303 016
2021 et suivantes	29 587 215

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2015	2014
Obligations relatives à la location d'aménagements auprès de la Société québécoise des infrastructures		
• 3,16 % remboursable par versements mensuels de 938 $ jusqu'au 31 mars 2017 incluant les intérêts	21 794 $	32 186 $
• 4,28 % remboursable par versements mensuels de 6 027 $ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts	493 478	543 514
	515 272 $	**575 700 $**

Le montant des versements à effectuer sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2016	62 947 $	20 637$	83 584 $
2017	65 569	18 014	83 583
2018	56 879	15 445	72 324
2019	59 361	12 963	72 324
2020	61 953	10 371	72 324
2021 et suivantes	208 563	14 435	222 998

15. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2015	2014
Solde au début	6 409 926 $	7 610 251 $
Augmentation des contributions (autres)	205 000	261 334
Virement de l'exercice (gouvernement du Québec)	(1 453 411)	(1 454 634)
Virement de l'exercice (gouvernement du Canada)	–	(2 399)
Virement de l'exercice (autres)	(2 313)	(4 626)
Solde à la fin	**5 159 202 $**	**6 409 926 $**

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiment	Station-nement	Mobilier et équipement	Équipement informatique et de télécom-munication	Progiciels développés et logiciels[1]	Documents de biblio-thèque et frais de reliure	Aménage-ments loués en vertu de contrats de location-acquisition	2015	2014
Durée de vie utile		10 à 40 ans	40 ans	4 à 10 ans	5 à 10 ans	3 à 10 ans	3 à 10 ans	Durée du bail (5 à 15 ans)	TOTAL	TOTAL
Coût des immobilisations	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Solde d'ouverture	10 592 863	95 002 258	7 749 078	15 392 447	14 433 951	23 727 716	88 873 699	1 212 592	256 984 604	246 615 946
Acquisitions	–	1 238 731	–	2 416 220	1 934 496	2 248 208	8 569 824	–	16 407 479	12 649 582
Cessions et radiations	–	(12 000)	–	(40 474)	(2 089)	–	(3 319 560)	–	(3 374 123)	(2 280 924)
Solde de clôture	**10 592 863**	**96 228 989**	**7 749 078**	**17 768 193**	**16 366 358**	**25 975 924**	**94 123 963**	**1 212 592**	**270 017 960**	**256 984 604**
Amortissement cumulé	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Solde d'ouverture	–	22 907 967	1 674 344	12 088 821	11 612 583	17 104 456	55 663 518	695 676	121 747 365	109 440 392
Amortissement de l'exercice	–	2 465 506	193 727	1 157 274	947 265	1 466 318	8 766 294	63 951	15 060 335	14 184 203
Incidence des cessions et radiations	–	(3 000)	–	(40 474)	(1 423)	–	(3 160 325)	–	(3 205 222)	(1 877 230)
Solde de clôture	**–**	**25 370 473**	**1 868 071**	**13 205 621**	**12 558 425**	**18 570 774**	**61 269 487**	**759 627**	**133 602 478**	**121 747 365**
Valeur comptable nette au 31 mars 2015	**$ 10 592 863**	**$ 70 858 516**	**$ 5 881 007**	**$ 4 562 572**	**$ 3 807 933**	**$ 7 405 150**	**$ 32 854 476**	**$ 452 965**	**$ 136 415 482**	**$ 135 237 239**
Valeur comptable nette au 31 mars 2014	**$ 10 592 863**	**$ 72 094 291**	**$ 6 074 734**	**$ 3 303 626**	**$ 2 821 368**	**$ 6 623 260**	**$ 33 210 181**	**$ 516 916**	**$ 135 237 239**	**$ 137 175 554**

1. Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 531 672 $, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2015 (618 087 $ au 31 mars 2014) et ne sont pas amortis.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

BAnQ s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2016. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 270 067 $ pour l'exercice échéant le 31 mars 2015.

De plus, outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 14, BAnQ s'est engagée avec la Société québécoise des infrastructures, en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance, pour des locations de locaux. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, la charge en vertu de ces contrats de location-exploitation totalise 4 740 787 $ (4 751 683 $ en 2014). Pour l'exercice 2015-2016, cette charge totalisera 4 598 987 $.

BAnQ a également conclu un bail avec la Société québécoise des infrastructures pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, vient à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, la charge de l'exercice relative à ce bail s'élève à 691 831 $ (685 724 $ en 2014). Pour l'exercice 2015-2016, cette charge s'élèvera à 861 000 $.

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

Ce bail est fait en considération d'un loyer annuel composé d'un prix de base, des taxes, des frais d'exploitation, des frais d'énergie et des travaux d'aménagement. L'estimation du montant des versements à effectuer sur les loyers au cours des prochains exercices, basé sur le loyer de 2015 et sur l'agrandissement prévu en septembre 2015, se détaille comme suit :

	Loyer
2016	861 001 $
2017	981 001
2018	981 001
2019	981 001
2020	981 001
2021 et suivants	8 338 508

18. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2015	**2014**
Intérêts payés	7 283 655 $	6 332 904 $
Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations corporelles financés à même les charges à payer et frais courus	1 517 884 $	1 590 822 $

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, BAnQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, BAnQ a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. BAnQ a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2015, les créditeurs et charges à payer comprennent le solde dû au ministère, soit un montant de 2 631 $ (12 087 $ au 31 mars 2014).

Le 30 mars 2010, BAnQ a renouvelé une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle BAnQ prête à celui-ci un espace pour les activités du Centre emploi-carrière. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles.

En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 $, devenues la propriété de BAnQ.

Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 $ par année. Au cours du présent exercice, ces acquisitions ont représenté un montant de 25 234 $ (24 249 $ en 2014). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 41 092 $ (47 541 $ en 2014).

Le 24 août 2011, BAnQ a conclu une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (aujourd'hui le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion) pour la prestation de services aux nouveaux arrivants. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre de contribution financière s'élève à 23 000 $ (23 000 $ en 2014).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer BAnQ dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. La Fondation a peu d'activités. Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2015, l'actif net de la Fondation totalise 432 010 $ (102 763 $ au 31 mars 2014). Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à BAnQ ou à une organisation exerçant une activité analogue.

Le 16 août 2012, BAnQ a signé un bail avec la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour l'exploitation du stationnement de BAnQ. Ce bail prend fin le 31 mars 2016. Au cours du présent exercice, le montant constaté à titre d'autres revenus s'élève à 907 162 $ (774 366 $ en 2014).

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours de ses activités, BAnQ est exposée à différents types de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de prix et le risque de crédit. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les effets potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. BAnQ est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent BAnQ à un risque de crédit sont composés de la trésorerie, des débiteurs et des placements.

La valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des placements représente l'exposition maximale de BAnQ au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le risque de crédit associé aux placements est réduit puisque BAnQ enregistre des provisions pour moins-value pour tenir compte des pertes de crédit potentielles. Le détail des provisions pour perte de crédit afférentes aux placements est décrit à la note 8.

Aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée en 2015 (14 025 $ en 2014) et aucun actif financier n'est en souffrance à cette date. BAnQ estime que la qualité du crédit des actifs financiers qui ne sont ni dépréciés ni en souffrance au 31 mars 2015 est bonne.

	2015	2014
Trésorerie	10 286 707 $	9 831 518 $
Placements	11 381 040	11 442 764
Débiteurs	2 853 858	2 143 482
	24 521 605 $	**23 417 764 $**

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que BAnQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

BAnQ considère qu'elle détient suffisamment de liquidité et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

Au 31 mars 2015	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	6 449 330 $	– $	– $	– $	6 449 330 $
Intérêts courus à payer	1 828 696	–	–	–	1 828 696
Provisions pour vacances	3 751 264	–	–	–	3 751 264
Emprunts bancaires	23 588 990	–	–	–	23 588 990
Dettes	93 836 485	30 054 255	12 606 032	23 284 198	159 780 970

Au 31 mars 2014	Moins d'un an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	6 345 691 $	– $	– $	– $	6 345 691 $
Intérêts courus à payer	2 199 453	–	–	–	2 199 453
Provisions pour vacances	3 800 366	–	–	–	3 800 366
Emprunts bancaires	22 180 463	–	–	–	22 180 463
Dettes	15 183 057	109 384 772	11 536 256	20 314 488	156 418 573

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix de marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

BAnQ est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable. Les dettes portent intérêt à taux fixe et exposent donc BAnQ au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les dettes seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, BAnQ n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Les emprunts portent intérêt à taux variable et exposent donc BAnQ à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt. Puisque les intérêts sur les dettes seront pris en charge par le gouvernement du Québec advenant l'inexécution de ses obligations par BAnQ, BAnQ n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

L'autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

L'objectif de BAnQ est de gérer l'exposition à l'autre risque de prix en ce qui concerne sa trésorerie et ses placements. Ce risque est réduit au minimum par l'investissement des excédents de trésorerie dans un compte bancaire spécifique pour lequel un taux préférentiel a été négocié. Les placements exposent BAnQ à l'autre risque de prix en raison de la fluctuation de la valeur de recouvrement.

21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2015.

Annexe 1
Déclaration de services aux citoyens

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », est une institution culturelle à vocation bibliothéconomique et archivistique d'envergure nationale. Elle est chargée de la conservation, de la diffusion et de la mise en valeur du patrimoine documentaire québécois et d'une collection universelle. Elle offre une large gamme de ressources et de services à l'ensemble des Québécois. Agissant comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises, BAnQ leur propose de plus des services de soutien-conseil tant dans le domaine de la bibliothéconomie que dans celui de l'archivistique.

À ce titre, la Loi sur les archives confère à BAnQ un pouvoir d'intervention et de conseil dans la gestion des documents actifs, semi-actifs et inactifs des ministères et organismes publics et lui confie la charge de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

Sa mission

La mission de BAnQ est multiple :

- elle rassemble et conserve en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que tout document relatif au Québec publié à l'extérieur du Québec ;
- elle rassemble et conserve le patrimoine archivistique témoignant de l'histoire collective des Québécois ;
- elle diffuse et met en valeur le patrimoine documentaire québécois publié, une collection universelle ainsi que les archives placées sous sa garde ;
- elle offre un accès à la culture et au savoir universel.

Elle accomplit cette mission dans des lieux physiques et virtuels d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Forte de cette mission, BAnQ poursuit les objectifs suivants :

- valoriser la lecture, la recherche et l'enrichissement des connaissances ;
- stimuler l'intérêt des Québécois à l'égard de leur patrimoine commun ;
- promouvoir la diffusion des archives auprès de la population ;
- promouvoir l'édition québécoise ;
- faciliter l'autoformation continue ;
- collaborer avec les milieux de l'éducation en matière de formation et de recherche ;
- favoriser l'intégration des nouveaux arrivants ;
- renforcer la coopération et les échanges entre les bibliothèques ;
- stimuler la participation québécoise au développement de la bibliothèque virtuelle.

Ses engagements

BAnQ s'engage à :

- constituer, maintenir, développer, conserver et diffuser :
  - des collections patrimoniales ;
  - une collection universelle ;
  - des fonds et collections d'archives ;
- favoriser un accès optimal à ses collections et à ses fonds ;
- faire respecter, par ses administrateurs et par tous les membres de son personnel, ses codes de déontologie et d'éthique ;
- prendre les mesures susceptibles de favoriser l'autonomie de l'usager et sa liberté de consultation, de lecture et d'information dans le respect des lois ;
- implanter, maintenir et développer une philosophie de gestion qui privilégie, en permanence, l'excellence de son approche client ;
- rendre compte publiquement de sa gestion sur une base annuelle ;
- œuvrer à une amélioration continue de ses services ;
- mesurer, par divers moyens, la satisfaction et les attentes du public par rapport aux collections et aux services offerts et apporter les correctifs qui s'imposent afin de répondre adéquatement à ses besoins.

Ses publics

BAnQ s'engage à accueillir toute personne, sans distinction de race, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle, d'âge, d'état de santé, d'état civil, de religion, de convictions politiques, de langue, d'origine ethnique ou nationale, de condition sociale ou de handicap.

Elle déploie notamment son offre de ressources documentaires et de services en faveur :

- de l'ensemble des citoyens du Québec ;
- des chercheurs et des généalogistes ;
- des professeurs, des enseignants et des étudiants ;
- du public jeune ;

- des utilisateurs des services bibliographiques ;
- des intervenants des milieux du livre, tels les auteurs, les éditeurs, les libraires, les distributeurs et les producteurs de ressources documentaires ;
- des représentants des institutions documentaires et culturelles, locales et régionales, nationales et étrangères ;
- des représentants des ministères et des organismes gouvernementaux, de même que des représentants des organismes des secteurs municipaux, de l'éducation et de la santé.

Ses services

BAnQ offre des services gratuits[3] :

- accueil, orientation et référence sur place et à distance ;
- consultation et prêt de documents, y compris le prêt entre bibliothèques ;
- activités culturelles, expositions, conférences, colloques ;
- formation documentaire et aide à l'utilisation des équipements ;
- attribution de numéros ISBN et production de notices CIP à l'intention des éditeurs francophones canadiens ;
- développement des institutions documentaires québécoises ;
- aide-conseil auprès de la communauté des archives.

Ses moyens

BAnQ vise à être une institution d'expertise et d'excellence, qui offre des services de qualité adaptés aux besoins de ses différents publics. La qualité des services comprend les éléments suivants :

L'accessibilité

L'accessibilité implique la gratuité de la plupart des services offerts, des espaces, activités et services accessibles aux personnes ayant des incapacités, des systèmes documentaires et informatiques conviviaux pour les usagers et le souci de rendre les services offerts accessibles au plus grand nombre possible de citoyens québécois indépendamment de leur lieu de résidence.

L'accueil du public

Dans leurs rapports avec le public, les membres du personnel de BAnQ agissent avec diligence, courtoisie et respect. Ils doivent faire preuve d'empathie, d'empressement, d'honnêteté et d'intégrité.

Le traitement des demandes

Les demandes de renseignements sont traitées avec célérité, équité et impartialité.

Le suivi des services rendus

Pour garantir la qualité des services, BAnQ réévalue continuellement ses modes de fonctionnement, ses procédures, la nature de ses installations et le fonctionnement de ses équipements.

Le réajustement des objectifs

BAnQ maintient un haut niveau de vigilance, afin de s'assurer de l'efficacité de ses programmes de services au public. BAnQ révise au besoin ses objectifs et rend publiques ses évaluations.

BAnQ définit les devoirs du personnel envers l'institution, les usagers, la profession et les collègues, de manière à empêcher les conflits d'intérêts, à favoriser la confidentialité et la sécurité de l'information, et à promouvoir la qualité des services. Ces obligations sont consignées dans le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics de BAnQ et le Règlement relatif au code d'éthique des employés de BAnQ.

Le traitement des plaintes

BAnQ s'engage à traiter les plaintes avec célérité, confidentialité, attention et impartialité.

Les plaintes sont traitées dans un délai de 30 jours suivant la date de réception.

Adoptée le 31 janvier 2006.
Révisée le 12 décembre 2013.

3. Certains de ces services requièrent l'abonnement de l'usager. Outre les services de base, certaines activités à valeur ajoutée peuvent être tarifées.

Annexe 2
Codes d'éthique

A. Le Règlement relatif au code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Chapitre I
Buts, objets et champ d'application

1. Le présent règlement sur le Code d'éthique des employés de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », a pour buts de préserver le lien de confiance du public et des usagers de BAnQ dans l'intégrité et l'impartialité de BAnQ, d'offrir et de garantir aux usagers un accès équitable et sécuritaire ainsi qu'un service de qualité et ce, sans discrimination, et de responsabiliser les employés de BAnQ.

2. Le présent règlement régit les devoirs et obligations des employés de BAnQ envers l'institution, son conseil d'administration et ses dirigeants, leurs collaborateurs, le public et les usagers de BAnQ.

   Le présent règlement régit également les conflits d'intérêts et la protection et la confidentialité des renseignements personnels par les employés de BAnQ.

3. Le présent règlement s'applique à l'ensemble des employés de BAnQ, quel que soit leur statut et leur lien d'emploi, à l'exception du président-directeur général et de la secrétaire générale dans la mesure où ils sont déjà régis par le Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec adopté en vertu de la résolution 99-14 du conseil d'administration de BAnQ.

4. Pour les fins d'application du présent règlement, sont assimilées à un employé de BAnQ toute personne engagée à contrat ou comme occasionnelle et toute personne qui effectue un stage à BAnQ.

5. Aux fins du présent règlement, on entend par « code » le présent règlement, par « Loi », la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2 modifiée par le chapitre 25 des Lois de 2004), par « institution » Bibliothèque et Archives nationales du Québec et les membres de son conseil d'administration et par « président » le président-directeur général de BAnQ.

Chapitre II
Devoirs de l'employé

6. L'employé de BAnQ contribue et participe, dans le cadre de ses fonctions, à la réalisation de la mission de BAnQ et à la diffusion, l'accessibilité et la mise en valeur de la culture et de l'information à tous les Québécois, et ce, sans discrimination.

7. L'employé de BAnQ contribue activement au mieux-être culturel, social et économique des Québécois et il leur assure des services de qualité.

8. L'employé de BAnQ doit exercer ses fonctions et agir, dans ses rapports avec le public, l'institution et ses dirigeants, avec équité, honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté et prudence.

9. L'employé de BAnQ doit agir de manière à ne pas porter préjudice à l'institution, à ses dirigeants et aux usagers de BAnQ et à ne pas user de procédés déloyaux.

10. L'employé de BAnQ doit, dans la mesure du possible et dans le respect des politiques de BAnQ, veiller à ce qu'aucun acte illégal, injuste, immoral ou frauduleux ne soit commis à l'encontre des biens de BAnQ ou de ses usagers.

11. L'employé de BAnQ doit sauvegarder en tout temps son indépendance professionnelle et éviter de se placer en situation de conflits d'intérêts ou dans un contexte où son indépendance professionnelle puisse être mise en doute.

12. L'employé de BAnQ doit se comporter de manière à ne pas exercer, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, de discrimination, d'intimidation, de harcèlement, de menaces ou de représailles.

13. L'employé de BAnQ doit connaître, dans l'exercice de ses fonctions, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et en respecter les dispositions, de même que celles des politiques et réglementations de BAnQ en matière de sécurité de l'information de BAnQ.

14. L'employé de BAnQ doit, dans l'exercice de ses fonctions, subordonner son intérêt personnel à celui de l'institution et des usagers de BAnQ.

15. L'employé de BAnQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est également tenu, à tout moment, au respect du caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un employé de représenter ou d'être lié à un groupe d'intérêts particulier, de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si BAnQ exige le respect de la confidentialité.

16. L'employé de BAnQ doit, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou lorsqu'il représente publiquement BAnQ, faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions.

    L'employé de BAnQ qui participe à des activités externes ou publie des textes professionnels à titre personnel doit le dire expressément s'il s'agit d'une prestation orale et l'écrire s'il s'agit d'une publication et ce, en tout temps.

Dans le cadre de ces activités et publications, l'employé s'assure de respecter l'ensemble des dispositions prévues au Règlement relatif au code d'éthique des employés et plus particulièrement les articles 8 et 9.

17. L'employé de BAnQ ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens et il ne peut utiliser de tels biens à son profit ou au profit de tierces personnes.

18. L'employé de BAnQ ne peut pas accepter un cadeau, une marque d'hospitalité ou un avantage autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

    Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

19. L'employé de BAnQ ne peut pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Chapitre III

Devoirs envers les usagers

20. Sauf mention contraire, le présent chapitre du code vise l'employé de BAnQ qui est en communication professionnelle directe et régulière avec les usagers de l'institution.

21. L'employé de BAnQ doit agir conformément à la Charte des droits et libertés de la personne et éviter toute tentative visant à limiter le droit d'un usager à l'information autre que celle qui est confidentielle.

22. L'employé de BAnQ ne peut refuser de rendre des services professionnels à un usager pour des motifs de discrimination fondés sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, la grossesse, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

23. Étant donné la nature de ses actes professionnels envers les usagers, l'employé de BAnQ doit s'acquitter de ses obligations avec dignité, diligence, disponibilité, efficacité et impartialité.

24. L'employé de BAnQ doit faire preuve d'objectivité et de désintéressement lorsqu'un usager lui demande conseil.

25. L'employé de BAnQ doit offrir aux usagers un service courtois et s'abstenir d'exercer ses fonctions de façon impersonnelle.

26. L'employé de BAnQ témoin ou victime de quelque intimidation, discrimination, harcèlement, menaces ou représailles envers un usager de l'institution est tenu d'aviser immédiatement d'un tel acte son supérieur immédiat ainsi que la Division de la prévention et de la sécurité de l'institution.

27. L'employé de BAnQ témoin de la part d'un usager de l'institution d'un acte troublant la quiétude des lieux ou d'un méfait, tels le vandalisme et le vol, répréhensible envers les documents, appareils et équipements de l'institution mis à la disposition des usagers est tenu d'aviser immédiatement la Division de la prévention et de la sécurité de BAnQ.

Chapitre IV

Devoirs envers la profession et les collaborateurs

28. L'employé de BAnQ ne peut utiliser un titre ni agir de façon à laisser croire qu'il est spécialiste ou titulaire d'un titre s'il n'est pas effectivement titulaire d'un tel titre.

29. L'employé de BAnQ est invité à participer au développement de sa profession par sa contribution à des revues scientifiques et professionnelles, l'échange de ses connaissances, la collaboration à des travaux de recherche, la participation à la vie d'associations professionnelles.

30. L'employé de BAnQ qui envisage de publier ou de diffuser sous quelque support que ce soit un texte portant sur des sujets reliés à l'exercice de ses fonctions ou les activités de BAnQ doit préalablement obtenir l'autorisation de son gestionnaire.

    Dans le cas où l'employé de BAnQ agit à titre personnel, il doit le faire dans le respect de l'article 16 du présent règlement.

31. L'employé de BAnQ sollicité pour donner une entrevue doit en informer la Direction des communications et des relations publiques avant de prendre tout engagement.

32. L'employé de BAnQ doit se comporter avec respect à l'égard de ses collaborateurs et ne pas exercer envers ces derniers de discrimination, d'intimidation, de harcèlement ou de violence sous quelque forme que ce soit.

Chapitre V

Conflits d'intérêts et confidentialité

33. L'employé de BAnQ est tenu de remplir au moment de son embauche et de remettre à la Direction des ressources humaines une déclaration de conflits d'intérêts conforme au formulaire prescrit par BAnQ. Cette déclaration est conservée au Secrétariat général.

    L'employé est tenu de remplir une nouvelle déclaration concernant toute modification de sa situation.

    Les déclarations de conflits d'intérêts et leurs mises à jour sont des documents confidentiels.

    Les déclarations ainsi que leurs mises à jour ne peuvent être consultées que par les personnes suivantes : le président, la secrétaire générale, la directrice des ressources humaines et la personne directement visée par un document ou un renseignement contenu dans la déclaration.

34. L'employé de BAnQ qui est ou estime être en situation de conflit d'intérêts direct ou indirect ou en apparence de conflit d'intérêts doit le signaler à la secrétaire générale ou à la Direction des ressources humaines de BAnQ.

35. L'employé de BAnQ qui croit avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions doit en informer le gestionnaire dont il relève. Cet employé doit, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme concernés.

36. L'employé de BAnQ doit se conformer aux politiques et réglementations de l'institution en matière de protection et de confidentialité des renseignements personnels, ainsi que de toute information qui lui est transmise ou confiée à titre confidentiel ou qu'il a ainsi obtenue dans l'exercice de ses fonctions.

37. L'employé de BAnQ est tenu au respect intégral et à la confidentialité de tout renseignement personnel et il ne peut faire usage d'un tel renseignement au détriment de l'institution, de ses dirigeants et de ses usagers ou en vue d'obtenir un avantage personnel direct ou indirect.

38. L'employé de BAnQ est également tenu au respect du caractère privé de toute information obtenue de la part d'un usager au cours de ses échanges.

    Il doit également s'abstenir de dévoiler la nature des services documentaires rendus à un usager dans la mesure où ces services ne contreviennent pas à quelque législation ou réglementation.

39. L'employé de BAnQ doit collaborer avec le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'institution dans la recherche d'un document à la suite d'une demande fondée d'accès à l'information ou de rectification d'un renseignement personnel.

40. L'employé de BAnQ expressément autorisé doit respecter le droit de toute personne visée par un renseignement personnel collecté par l'institution de prendre connaissance de ce renseignement qui la concerne et de demander d'apporter la rectification demandée.

41. L'employé de BAnQ doit conserver confidentiels ses codes d'accès et mot de passe et prendre les mesures nécessaires pour qu'il en soit toujours ainsi.

42. L'employé de BAnQ qui n'est pas autorisé à accéder à des renseignements confidentiels ou personnels selon le registre d'autorité de l'institution ne peut accéder ou tenter d'accéder de quelque manière que ce soit à ces renseignements ni percer quelque code ou système informatique de BAnQ.

43. L'employé de BAnQ qui contrevient au présent code d'éthique s'expose à des mesures disciplinaires.

Chapitre VI

Mise en œuvre

44. La mise en oeuvre du présent règlement relève de la direction des ressources humaines et du secrétariat général de BAnQ.

Chapitre VII

Entrée en vigueur

45. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de BAnQ.

Adopté le 4 mars 2002.
Révisé le 12 décembre 2013.

B. Règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Chapitre I

Objets et champ d'application

1. Le présent règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ci-après « BAnQ », a pour objet de préserver le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de BAnQ, de favoriser la transparence au sein de BAnQ et de responsabiliser les administrateurs publics de BAnQ.

2. Le présent règlement s'applique aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif, au président-directeur général, ainsi qu'à la secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ.

   Le règlement s'applique également aux membres d'un comité rattaché au conseil d'administration de BAnQ qui ne sont ni membres du conseil d'administration ni employés de BAnQ.

3. La personne déjà régie par des normes d'éthique en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) est aussi assujettie au présent règlement lorsqu'elle occupe des fonctions d'administrateur public au sein de BAnQ.

4. Pour les fins d'application du présent règlement, est assimilée au président du conseil d'administration toute personne qui remplit des fonctions équivalentes aux siennes. Pour les fins d'interprétation du présent règlement, l'expression « administrateur public » renvoie aux personnes et administrateurs publics visés à l'article 2 du présent règlement et le mot « code » renvoie au Code d'éthique des administrateurs publics de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Chapitre II

Principes généraux d'éthique

5. L'administrateur public de BAnQ est nommé ou désigné pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de BAnQ et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

6. La contribution de l'administrateur public de BAnQ doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

7. L'administrateur public de BAnQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes et règles d'équité et d'éthique prévus à la loi et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté par le décret 824-98 du 17 juin 1998, ainsi que ceux établis dans le présent code.

   En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   L'administrateur public de BAnQ doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.

   L'administrateur public de BAnQ qui, à la demande d'un autre organisme ou d'une autre entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur public dans cet organisme ou cette entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

8. L'administrateur public de BAnQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. Le président du conseil d'administration de BAnQ doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

10. L'administrateur public de BAnQ doit éviter de se situer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations liées à ses fonctions.

    Il doit dénoncer à BAnQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

    Sous réserve de l'article 8 du présent code, l'administrateur public de BAnQ nommé ou désigné dans un autre organisme ou une entreprise doit aussi faire cette dénonciation à BAnQ.

11. Un administrateur public de BAnQ à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme mettant en conflit son intérêt personnel et celui de BAnQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

    Tout autre administrateur public de BAnQ qui a un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme doit, sous peine de révocation, dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration.

    Cet administrateur doit, le cas échéant et sous réserve de l'article 36 du présent code, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

    Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de BAnQ de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de BAnQ par lesquelles il serait aussi visé.

12. L'administrateur public de BAnQ ne doit pas confondre les biens de BAnQ avec les siens et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

13. L'administrateur public de BAnQ ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public de BAnQ représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

14. Un administrateur public de BAnQ à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le désigne ou le nomme à d'autres fonctions.

    Un administrateur public à temps plein autre que le président du conseil d'administration peut toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

    Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire général du Conseil exécutif.

15. L'administrateur public de BAnQ ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à l'État.

16. L'administrateur public de BAnQ ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

17. L'administrateur public de BAnQ doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par une offre d'emploi.

18. L'administrateur public de BAnQ qui a cessé d'exercer des fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de BAnQ.

19. L'administrateur public de BAnQ qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque de conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant BAnQ.

    Il est interdit à l'administrateur public de BAnQ, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération à laquelle BAnQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

    L'administrateur public visé au deuxième alinéa ne peut traiter, dans les circonstances prévues à cet alinéa, avec un administrateur public de BAnQ dans l'année où il a quitté ses fonctions.

20. Le président du conseil d'administration de BAnQ doit s'assurer du respect et de l'exécution des principes et règles du présent code par les administrateurs publics de BAnQ.

Chapitre III

Activités politiques

21. Le présent chapitre du code ne s'applique pas à un membre d'un comité rattaché au conseil d'administration de BAnQ qui n'est ni membre du conseil d'administration ni un employé de BAnQ.

22. L'administrateur public de BAnQ à temps plein qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

    Tout autre administrateur public de BAnQ qui a une telle intention doit en informer le président du conseil d'administration.

23. Le président du conseil d'administration de BAnQ qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit se démettre de ses fonctions.

24. L'administrateur public de BAnQ autre que le président qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

25. L'administrateur public de BAnQ autre que le président qui veut se porter candidat à une charge publique élective non visée à l'article 24 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

26. L'administrateur public de BAnQ qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 24 ou 25 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

27. L'administrateur public de BAnQ autre que le président dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public de BAnQ.

Chapitre IV

Rémunération

28. L'administrateur public de BAnQ n'a droit, dans l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération permise reliée à ces fonctions. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires et des avantages établis par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation des actions ou sur la participation au capital-actions d'une entreprise, notamment.

29. L'administrateur public de BAnQ révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir ni allocation ni indemnité de départ.

30. L'administrateur public de BAnQ qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

    Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public de BAnQ pendant la période correspondant à cette allocation ou à cette indemnité doit rembourser la partie de

l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public de BAnQ est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser que l'allocation ou l'indemnité jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

32. L'administrateur public à temps plein de BAnQ qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public de BAnQ n'est pas visé par les articles 30 à 32.

34. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 30 et 31 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de paiement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Pour l'application des articles 30 à 32 du présent code, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

Chapitre V

Normes et règles particulières d'éthique

35. En outre de la situation de conflit d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, l'administrateur public de BAnQ doit également éviter de se placer dans une situation de conflit apparent ou potentiel de nature à entraver la poursuite de la mission de BAnQ.

36. L'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparente ou potentielle n'entraîne pas en soi l'impossibilité ou l'incapacité pour un administrateur public de BAnQ d'agir dans la mesure où l'impartialité, l'intégrité et la transparence de BAnQ sont sauvegardées et que l'administrateur visé n'exerce pas sa fonction à temps plein au sein de BAnQ.

37. Le fait pour la directrice de la Bibliothèque de la Ville de Montréal et une personne désignée par la Ville de Montréal au conseil d'administration de BAnQ qui ne siège pas au conseil municipal ou au comité exécutif de la Ville de participer à une délibération de BAnQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et ses bibliothèques ne constitue pas un conflit d'intérêts au sens du présent code.

Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre BAnQ et la Ville, la personne désignée par la Ville doit se retirer.

38. L'administrateur public de BAnQ autre que le président du conseil d'administration appelé ou invité à représenter officiellement BAnQ en informe le président du conseil d'administration et il doit au préalable obtenir l'autorisation expresse de celui-ci.

De plus, l'administrateur concerné ne peut aucunement engager BAnQ à moins d'y être expressément autorisé par le président.

Tout engagement ou toute représentation au nom de BAnQ doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de BAnQ.

39. L'administrateur public de BAnQ adopte, dans ses relations avec les personnes morales ou physiques ou les corporations ou sociétés faisant affaire avec BAnQ une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse et à éviter tout abus.

Chapitre VI

Mise en œuvre du code d'éthique

40. La secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ s'assure que tout administrateur public de BAnQ en fonction, ainsi que tout nouvel administrateur nommé ou désigné, reçoive un exemplaire du présent code et de ses mises à jour.

41. Tout administrateur public de BAnQ en fonction lors de l'entrée en vigueur du présent code doit produire, dans les trente jours de cette entrée en vigueur, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts ou des responsabilités qu'il occupe dans un organisme, une association ou une entreprise en relation avec BAnQ, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre BAnQ.

42. Tout administrateur public de BAnQ nommé ou désigné après l'entrée en vigueur du présent code est tenu à la même obligation dans les trente jours de sa nomination ou de sa désignation.

43. Tout administrateur public de BAnQ doit de plus déposer une mise à jour de sa déclaration dès que survient un changement.

44. La déclaration annuelle d'intérêts, ainsi que ses mises à jour, doivent être déposées auprès de la secrétaire générale et directrice du Bureau de la présidence de BAnQ.

45. Le dépôt de toute déclaration est consigné au procès-verbal de l'une des réunions du conseil d'administration de BAnQ.

46. Le modèle de formulaire de déclaration d'intérêts en usage au sein de BAnQ est celui reproduit en annexe au présent code ou tout autre formulaire de remplacement élaboré par la secrétaire générale et approuvé par le président du conseil d'administration de BAnQ.

47. L'administrateur public de BAnQ qui estime se trouver dans une situation qui soulève quelque difficulté au regard d'une disposition du présent code peut notamment prendre avis auprès de la secrétaire générale ou de la directrice des affaires juridiques de BAnQ quant à cette situation.

48. La secrétaire générale de BAnQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de l'un des comités rattachés au conseil d'administration de BAnQ de toute dénonciation de conflit d'intérêts d'un administrateur public de BAnQ, du retrait d'un administrateur lors ou en cours de réunion ou du fait que ce dernier n'a pas pris part à une délibération ou à une prise de décision.

49. Le président du conseil d'administration de BAnQ peut inviter annuellement le conseil d'administration à procéder, selon les besoins et les circonstances, à une révision ou à une mise à jour du présent code.

Chapitre VII

Conservation et accès des déclarations de conflits d'intérêts

50. La secrétaire générale de BAnQ garde et maintient à jour le registre des déclarations de conflits d'intérêts des administrateurs publics de BAnQ, ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un administrateur public de BAnQ au regard du présent code.

51. Les déclarations de conflits d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 50 du présent code sont des documents confidentiels.

52. Ces documents et le registre ne peuvent être consultés auprès de la secrétaire générale de BAnQ que par les membres du conseil d'administration de BAnQ, et ce, sur demande écrite au préalable.

Chapitre VIII

Processus disciplinaire

53. L'autorité compétente pour agir aux fins du processus disciplinaire est le secrétaire général associé du Conseil exécutif responsable des emplois supérieurs lorsque c'est le président du conseil d'administration de BAnQ ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

    Le président du conseil d'administration de BAnQ est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public de BAnQ.

54. L'administrateur public de BAnQ à qui l'on reproche un manquement à l'éthique peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

55. L'autorité compétente fait part par écrit à l'administrateur public de BAnQ du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

    Elle informe de plus cet administrateur qu'il peut, dans les sept jours suivant la réception de l'écrit, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

56. Sur conclusion que l'administrateur public de BAnQ a contrevenu à la loi, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

    Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé en vertu de l'article 53, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif.

    En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, elle ne peut être imposée que par le secrétaire général du Conseil exécutif.

    Dans ce dernier cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

57. Sous réserve de l'article 12 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., chapitre B-1.2), la sanction qui peut être imposée à l'administrateur public de BAnQ est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

58. Toute sanction imposée à un administrateur public de BAnQ, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Chapitre IX

Entrée en vigueur

59. Le présent code entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de BAnQ.

Adopté le 31 janvier 2006.

Plus grande institution culturelle du Québec par sa fréquentation et la diversité de ses missions, pilier essentiel de la société du savoir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mandat d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Elle rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire québécois ou relatif au Québec. Elle offre aussi les services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ déploie ses activités dans 12 édifices ouverts à tous : la Grande Bibliothèque, BAnQ Vieux-Montréal et BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie à Montréal, BAnQ Gaspé, BAnQ Gatineau, BAnQ Québec, BAnQ Rimouski, BAnQ Rouyn-Noranda, BAnQ Saguenay, BAnQ Sept-Îles, BAnQ Sherbrooke et BAnQ Trois-Rivières.

banq.qc.ca

Vous trouverez à **banq.qc.ca** une version électronique de ce rapport annuel de gestion.

Ce document a été réalisé par la Direction des communications et des relations publiques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Infographie : Isabelle Toussaint Design graphique

Photographies : **Page couverture,** dans l'ordre habituel : 1. Photo : Cédric Lavenant. 2. Extrait d'un registre de la Grenville Methodist Church, 1908. BAnQ Vieux-Montréal. 3. Photo : Pierre Perrault. 4. Photo : Cédric Lavenant. **Page 7 :** Michel Legendre.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISSN 2291-9163 (imprimé)
ISSN 2291-9171 (en ligne)

Ce document est imprimé sur du papier fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres recyclées postindustrielles, certifié Choix environnemental ainsi que FSC Mixte à partir d'énergie biogaz.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Région de Montréal : 514 873-1100
Sans frais (au Québec) : 1 800 363-9028

MONTRÉAL

Grande Bibliothèque
475, boulevard De Maisonneuve Est
Montréal (Québec) H2L 5C4
514 873-1100

BAnQ Rosemont–La Petite-Patrie
2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1
514 873-1100

BAnQ Vieux-Montréal
535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
514 873-1100

QUÉBEC

BAnQ Québec
Pavillon Louis-Jacques-Casault
Campus de l'Université Laval
1055, avenue du Séminaire
Québec (Québec) G1V 4N1
418 643-8904

EN RÉGION

BAnQ Gaspé
80, boulevard de Gaspé
Gaspé (Québec) G4X 1A9
1 800 363-9028, poste 6573

BAnQ Gatineau
855, boulevard de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 8H9
819 568-8798

BAnQ Rimouski
337, rue Moreault
Rimouski (Québec) G5L 1P4
418 727-3500

BAnQ Rouyn-Noranda
27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P3
819 763-3484

BAnQ Saguenay
930, rue Jacques-Cartier Est,
bureau C-103
Saguenay (Québec) G7H 7K9
418 698-3516

BAnQ Sept-Îles
700, boulevard Laure, bureau 190
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1
418 964-8434

BAnQ Sherbrooke
225, rue Frontenac, bureau 401
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
819 820-3010

BAnQ Trois-Rivières
225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec) G9A 2G7
819 371-6015

banq.qc.ca

Bibliothèque et Archives nationales
Québec